

Ministère des Affaires étrangères



la coopération internationale française

Direction générale
de la Coopération internationale
et du Développement

DgCiD

la coopération internationale française

Sommaire

1	Une stratégie d'intervention	5
2	Trois grandes priorités	17
1	Renforcer la contribution de la France à la solidarité internationale	18
2	Animer le dialogue culturel international	38
3	Améliorer l'attractivité de la France pour les étudiants et les chercheurs étrangers	56

Ministère des Affaires étrangères

La DgCid au service de la coopération internationale française



Réunion ministérielle de suivi au XXII^e sommet Afrique France: conférence de presse de Philippe Douste-Blazy, ministre des Affaires étrangères et Brigitte Girardin, ministre déléguée à la Coopération, au Développement et à la Francophonie, juin 2005.

Un budget de
2,2 milliards d'euros
en 2005

- dont 4/5^e concourent à l'aide publique au développement
- soit plus de 20 % de l'aide publique française au développement

Un dispositif mondial

154

services de coopération et d'action culturelle d'ambassades

436

établissements culturels (dont 283 alliances françaises conventionnées)

27

Instituts français de recherche en sciences sociales

Des hommes et des femmes*

3848

agents expatriés dans le réseau de coopération et d'action culturelle

484

agents à l'administration centrale

* Chiffres 2004

Missions

La DgCid

- ▶ propose aux autorités la politique française de coopération internationale, et en suit la mise en œuvre;
- ▶ pilote deux programmes d'actions* :
 - un programme d'aide au développement,
 - un programme d'action culturelle et scientifique extérieure.

* Au sens de la Loi Organique relative aux lois de finances

À cet égard,

- ▶ elle assiste la ministre déléguée chargée de la coopération afin qu'elle soit en mesure d'exercer, sous l'autorité du ministre, son rôle de chef de file de l'aide publique française au développement;
- ▶ elle exerce, pour le compte du ministère des Affaires étrangères, la tutelle des opérateurs de la coopération internationale française.

Des partenariats

La DgCiD travaille en étroite collaboration, en France, avec :

- les autres ministères
- les collectivités territoriales
- les ONG
- les établissements d'enseignement et de recherche
- les hôpitaux
- les médias
- les établissements à caractère culturel
- de nombreux opérateurs, parmi lesquels l'AFD, l'AFAA, l'ADPF, l'AEFE, l'Alliance française de Paris, FCI, UNIFRANCE, EDUFRANCE, ÉGIDE.



© MAE / J. Thiezenberg / M. Fraudeau / D.R. / Dr F. Tissot

Actions | Chiffres-clés

AIDE AU DÉVELOPPEMENT

- 1954* experts de l'assistance technique, dont 396 jeunes volontaires internationaux, placés auprès d'organismes étrangers pour mener des actions de coopération ou exercer une fonction de conseil.
- 499 projets de développement en cours de réalisation, financés par le fonds de solidarité prioritaire (FSP).
- 279* actions portées par des organisations

de solidarité internationale soutenues par la DgCiD.

- 323* actions menées par des collectivités territoriales soutenues par la DgCiD.

CULTURE/FRANÇAIS

- 1 million de livres expédiés chaque année à l'étranger.
- 13 000 manifestations culturelles organisées chaque année.
- 500 000 élèves recevant des cours de français.
- 500 000 inscrits dans les médiathèques.

AUDIOVISUEL

- 159 millions de foyers ayant un accès (24h/24h) par câble ou satellite à la télévision francophone TV5
- 40 millions d'auditeurs de Radio France internationale (RFI).

UNIVERSITÉ

- Plus de 20 000 bourses d'étude et de stage pour des étudiants et jeunes professionnels étrangers
- 181 filières francophones dans des établissements étrangers d'enseignement supérieur,

accueillant environ 16 000 étudiants

- 62 espaces EduFrance, actifs dans 40 pays, assurant la promotion de l'enseignement supérieur français.

RECHERCHE

- 55 programmes d'actions intégrées de recherche (PAI) avec 55 pays, pour encourager la jeune recherche, représentant quelque 10 000 missions annuelles
- 150 missions archéologiques dans le monde.

* Chiffres 2004

Sigles et acronymes

A

ACBF African Capacity Building
Fondation / Fondation
pour le renforcement
des capacités en Afrique

ADPF Association pour
la diffusion de la pensée
française

AFAA Association française
d'action artistique

AFD Agence française
de développement

AIF Agence intergouvernementale
de la francophonie

APD Aide publique
au développement

ARCUS Actions en régions
de coopération universitaire
et scientifique

ASEM The Asia Europe Meeting /
Rencontre Asie-Europe

AUF Agence universitaire
de la francophonie

B

BPM Biens publics mondiaux

C

CAD Comité d'aide
au développement
de l'OCDE

CAMES Conseil africain et
malgache de l'enseignement
supérieur

CDEFI Conférence des directeurs
d'écoles d'ingénieurs

CEDEAO Communauté
économique des États
de l'Afrique de l'Ouest

CEES Centre des études
européennes de Strasbourg

CEF Centre pour les études
en France

CELA Centre d'évaluation
linguistique et académique

CEMAC Communauté
économique et monétaire
de l'Afrique centrale

CESAG Centre africain
d'études supérieures
en gestion

CFI Canal France international

CGE Conférence des grandes
écoles

CICID Comité interministériel
de la coopération
internationale et du
développement

CIHEAM Centre international
de hautes études
agronomiques
méditerranéennes

CIMA Conférence interafricaine
des marchés d'assurances

CIPRES Conférence interafricaine
de la prévoyance sociale

CIRAD Centre de coopération
internationale en recherche
agronomique pour
le développement

CISAP Cycles internationaux
spécialisés d'administration
publique

COMESA Common Market
of East and Southern Africa /
Marché commun de l'Afrique
orientale et australe

COSP Conférence d'orientation
stratégique et de
programmation

CPU Conférence des présidents
d'université

CSLP Cadre stratégique
de lutte contre la pauvreté

D

DCP Document cadre
de partenariat

DPT Document de politique
transversale

DgCiD Direction générale
de la coopération
internationale et du
développement

E

EAC East African Community /
Communauté de l'Afrique
de l'Est

EIER-ETSHER Institut supérieur
inter-États de formation
et de recherche dans
les domaines de l'eau,
l'énergie, l'environnement
et les infrastructures

EISMV École inter-États
des sciences et médecine
vétérinaires de Dakar

ENM École nationale
de la magistrature

ERA-NET The European Research
Area Net

F

FCI France coopération
internationale

FED Fonds européen de
développement

FIDH Fédération internationale
des ligues des droits
de l'homme

FMI Fonds monétaire
international

FSP Fonds de solidarité
prioritaire

H

HCCI Haut conseil de
la coopération internationale

I

IFF International Finance
Facility / Facilité financière
internationale

IFRE Institut français
de recherche à l'étranger

IIPLD Institut international
Paris-Lyon La Défense

IRD Institut de recherche
pour le développement

L

LMD Licence-Master-Doctorat

LOLF Loi organique relative
aux lois de finances

M

MPI Max Planck Institut

N

NEPAD Nouveau partenariat
pour le développement
de l'Afrique

NTIC Nouvelles technologies
de l'information et
de la communication

O

OCDE Organisation
de coopération et de
développement économiques

OIF Organisation internationale
de la francophonie

OMC Organisation mondiale
du commerce

OMD Objectifs du Millénaire
pour le développement

OMS Organisation mondiale
de la santé

ONG Organisation non
gouvernementale

P

PAI Programme d'actions
intégrées de recherche

PAP Programme d'aide
à la publication

PCRDT Programme cadre
de recherche et de
développement technologique

PMA Pays les moins avancés

PNUD Programme des Nations
unies pour le développement

PPTTE Pays pauvres très endettés

R

RFI Radio France internationale

RNB Revenu national brut

S

SADC Southern African
Development Community /
Communauté pour le
développement de l'Afrique
australe

SCAC Service de coopération
et d'action culturelle

SCTIP Service de coopération
technique internationale
et de police

SIST Système d'information
scientifiques et techniques

SIRCHAL Site international
sur la revitalisation
des centres historiques
des villes d'Amérique latine
et des Caraïbes

T

TVFI TV France international

U

UEMOA Union économique
et monétaire ouest-africaine

UNESCO United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization /
Organisation des Nations unies
pour l'éducation, la science
et la culture

Z

ZSP Zone de solidarité prioritaire



Direction générale
de la Coopération internationale
et du Développement

DgCiD

Une stratégie d'intervention

Une stratégie d'intervention

Le tableau du monde dans lequel la France doit inscrire son action est ambivalent. Plus qu'à aucune autre époque de leur histoire, les nations et les sociétés se trouvent reliées les unes aux autres et éprouvent le sentiment d'un destin commun. C'est l'effet de la mondialisation, celle en particulier des moyens de communication, qui nous permet de vivre en temps réel les événements les plus lointains. C'est l'effet des risques environnementaux, qui ont désormais un caractère global et pèsent sur l'ensemble des populations. C'est l'effet de cette « religion de l'humanité » qui s'exprime dans notre adhésion aux « droits de l'Homme » et nous invite à tenir pour sacrée la dignité de la personne, à regarder les hommes, tous les hommes, comme des semblables.

Dans le même temps, la société internationale reste marquée par de profondes divisions. Des divisions que le mouvement de mondialisation, précisément, a pour effet de révéler et de rendre plus difficilement acceptables. Elle est bien sûr divisée par les crises et les conflits, qui dominent le temps court de l'information et de l'action diplomatique. Elle est aussi travaillée, en profondeur, par des clivages culturels et des inégalités économiques, qui s'inscrivent dans le temps long des sociétés.

Pour répondre aux défis de la société internationale...

Une immense « fracture économique » traverse la société internationale. La moitié de la population mondiale vit à l'abri du besoin, tandis que l'autre moitié se trouve confrontée à la pauvreté. Le plus récent rapport des Nations unies sur le sujet* établit qu'au sein de la population pauvre des pays en développement l'extrême pauvreté est la réalité quotidienne d'1 milliard de personnes, qui vivent avec moins d'1 \$ par jour. Il estime à 11 millions le



© MAE / M. Fraudeau

nombre d'enfants mourant chaque année à cause de maladies que l'on pourrait soigner et à 115 millions le nombre d'enfants privés de scolarisation primaire.

Éloignés par leur niveau de vie, les individus et les sociétés le sont aussi par leurs représentations du monde et de ses problèmes. À la division économique s'ajoute ainsi une division culturelle dont la cartographie est fournie par les quelque 200 pays et 5 000 groupes de populations qui, selon les Nations unies, se partagent la surface de la planète. Il y a là une diversité qui doit être cultivée : elle est cause et conséquence de la créativité et de l'inventivité humaine. Elle reflète un besoin d'affiliation collective inhérent à tous les individus.

En même temps, nous le savons, cette diversité peut nourrir des phénomènes d'incompréhension ; elle peut être source d'oppositions, comme le montre le rôle joué par les facteurs culturels dans le déclenchement ou le développement de nombreux conflits, de l'Europe du Sud-Est à l'Afrique en passant par le Moyen-Orient.

Nous sont ainsi adressés, au-delà de la gestion des crises, deux grands défis : réduire les écarts de développement, réduire les fossés d'incompréhension entre sociétés. Rapprocher les niveaux de vie, concilier les esprits et les représentations du monde au sein de la société internationale.

... une diplomatie élargie, associant les sociétés à la coopération entre gouvernements, est nécessaire

Pour affronter ces défis, il importe de développer une diplomatie élargie associant les sociétés – les mondes du savoir, de la culture, de l'administration, de la justice... – à la coopération éta-

blie entre gouvernements. Car la solidarité internationale ne nécessite pas seulement des transferts financiers, mais aussi un transfert de compétences et de savoir-faire. Elle a besoin de diplomates, mais aussi de médecins et d'ingénieurs, de pédagogues et de chercheurs, de journalistes et de magistrats, d'économistes et d'administrateurs civils, d'élus locaux ou d'associations non gouvernementales. Le dialogue culturel international, de son côté, ne se résume pas à la négociation, dans les enceintes multilatérales, d'initiatives visant la protection des spécificités culturelles. Il exige le développement d'échanges directs entre savants, intellectuels, artistes, susceptibles de réunir les esprits autour d'une double reconnaissance : celle de la diversité culturelle et celle de l'universalité de certains contenus, ceux que représentent les principes juridiques et éthiques comme les droits de l'homme et ceux que cherchent à saisir ou à décrire la création scientifique et artistique.

La DgCiD constitue, pour les autorités françaises, l'instrument privilégié de cette diplomatie élargie

La Direction générale de la Coopération internationale et du Développement constitue, pour le ministère des Affaires étrangères et les autorités françaises, l'instrument privilégié de cette diplomatie élargie.

■ Elle est chargée de traduire en stratégies opérationnelles les grandes orientations politiques relatives à l'aide au développement et à la coopération culturelle et scientifique.

■ Elle coordonne ou soutient l'ensemble des acteurs qui, sur le terrain, mettent en œuvre ces stratégies, de l'Agence française de développement et France Coopération internationale aux ONG et aux collectivités territoriales, de l'Association française d'action artistique à l'Alliance française

* Rapport des Nations unies sur la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), 9 juin 2005.

en passant par les opérateurs de l'audiovisuel extérieur, les établissements d'enseignement supérieur ou les organismes de recherche. Elle dispose elle-même, dans le cadre du dispositif diplomatique français à l'étranger, d'un réseau de coopération et d'action culturelle unique au monde par son étendue et son adaptation à la diversité des contextes locaux : 154 services de coopération dans nos ambassades, 436 établissements culturels, 27 instituts français de recherche en sciences sociales et humaines, environ 2000 assistants techniques placés auprès d'autorités étrangères. En tout, ce sont environ 10000 personnes qui travaillent quotidiennement, de manière directe ou indirecte, avec cette direction générale du ministère des Affaires étrangères.

Cette diplomatie du public est chargée, par l'autorité politique, de mettre en œuvre trois priorités.

1^{re} priorité : renforcer la contribution de la France à la solidarité internationale

La communauté internationale s'est fixée, en 2000, des objectifs ambitieux en matière de développement. Elle entend notamment, d'ici 2015, réduire de moitié l'extrême pauvreté et la malnutrition, étendre à tous l'éducation primaire, diminuer des 2/3 la mortalité infantile, enrayer la progression du sida et du paludisme. Toutefois, la nature et le rythme actuels des évolutions dans les pays du Sud ne permettront pas d'atteindre partout ces Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Un effort accru de solidarité internationale est donc indispensable. La France y prend toute sa part et joue, dans ce domaine, un rôle d'entraînement pour l'ensemble de la communauté internationale.

Sa politique, en la matière, est guidée par trois grandes orientations : donner plus, donner mieux, donner en priorité à ceux qui en ont le plus besoin.

► Donner plus,

c'est d'abord augmenter l'aide publique au développement (APD). La France s'est engagée à porter la part de son APD à 0,5 % de sa richesse nationale en 2007, étape vers l'objectif de 0,7 % en 2012. Elle souhaite que tous les pays qui n'atteignent pas encore ce chiffre s'engagent, comme l'Union européenne, sur un calendrier pour y parvenir dans les meilleurs délais.

Donner plus, c'est aussi apporter aux pays du Sud des ressources additionnelles, complémentaires de l'APD traditionnelle, grâce à des mécanismes innovants de financement. La France soutient la proposition britannique d'une Facilité financière internationale et propose, de manière complémentaire à celle-ci, un prélèvement international de solidarité. Le Président de la République a proposé qu'un prélèvement expérimental soit assis sur les billets d'avion.

► Donner mieux,

c'est mieux orienter l'APD vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. La France s'est dotée de stratégies pluriannuelles dans les sept secteurs reconnus comme prioritaires dans le cadre du consensus du millénaire : éducation, eau et assainissement, santé et lutte contre le sida, agriculture et sécurité alimentaire, développement des infrastructures en Afrique subsaharienne, protection de l'environnement et de la biodiversité, développement du secteur privé. Dans le cadre de la vision globale du développement qui est la sienne, elle accorde par ailleurs une attention privilégiée à la consolidation de l'État de droit et de la démocratie ainsi qu'au renforcement des capacités en matière de recherche et de formation supérieure.

Donner mieux, c'est aussi renforcer l'efficacité de l'aide. À cette fin, la France participe pleinement aux efforts d'harmonisation entre bailleurs, notamment au plan européen et au sein du comité d'aide au développement de l'OCDE. Elle s'emploie à systématiser l'évaluation de ses actions. Elle promeut le partenariat

dans les relations avec les bénéficiaires de l'aide, comme l'illustre son soutien au NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique). Elle a elle-même réformé en 2004 son dispositif institutionnel pour le rendre plus cohérent. Ainsi, le ministre chargé de la coopération est désormais, sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères, le chef de file de l'APD française, tandis que les rôles respectifs du ministère des Affaires étrangères et de l'Agence française de développement se trouvent clarifiés.

Enfin, donner mieux, c'est mieux associer la société civile, en particulier les ONG, à la formulation comme à la mise en œuvre de la politique française de coopération. L'un des objectifs de la France, à cet égard, est de doubler en cinq ans (de 2004 à 2009) la part de l'aide au développement mise en œuvre par le canal des organisations de solidarité internationale.

► **Donner en priorité aux pays qui en ont le plus besoin, c'est confirmer l'Afrique comme zone d'intervention prioritaire.** L'Afrique est la priorité géographique de la coopération française, avec environ 2/3 de l'aide bilatérale. La catégorie particulière des pays moins avancés (PMA) exigeant un effort spécial, la France s'est aussi fixé pour objectif de leur consacrer 0,15 % de son revenu national en 2012.

La France continue par ailleurs d'accorder une attention forte, dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, à l'appui aux réformes en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

2^e priorité : animer le dialogue des cultures

Dans la société transnationale en construction, la France est un acteur majeur non seulement de la solidarité internationale mais aussi du dialogue des cultures. Sa langue est la 5^e langue la plus parlée dans le monde et la 2^e langue étrangère enseignée. Elle est revendiquée par les

56 pays de la Francophonie, soit 1/4 des pays de la planète. Les œuvres françaises, dans les domaines du livre et du cinéma, sont globalement les plus diffusées après les productions anglo-saxonnes.

Enfin, la France dispose avec TV5, opérateur francophone, de la première chaîne de télévision généraliste mondiale et avec RFI, de la 3^e chaîne de radio internationale.

Comme le rappelait le chef de l'État à l'UNESCO, la France aborde le dialogue des cultures avec une double conviction. Celle que les cultures sont toutes également dignes de respect et d'intérêt, car l'humanité se décline au pluriel. Celle qu'il existe des valeurs universelles susceptibles de les rapprocher. Car il existe des aspirations humaines universellement partagées : l'aspiration aux libertés – politiques, économiques, artistiques, intellectuelles – et l'aspiration à s'accorder entre individus, qui détermine la recherche de la paix, de l'égalité politique, de la solidarité économique et sociale, la recherche aussi de contenus scientifiques et esthétiques universels. Cette double conviction détermine les objectifs de la diplomatie culturelle française.

► Faire entrer la diversité culturelle dans le droit international

La France attache la plus grande importance à ce que soit préservée et développée la possibilité, pour chaque société, d'exprimer sa perception du monde à travers ses propres images et sa propre langue, comme la possibilité d'accéder librement à la diversité des autres cultures. Parce que cette diversité culturelle est menacée par la libéralisation du commerce des biens et services, la France propose que la communauté internationale se dote, en la matière, de garanties juridiques. C'est le sens de la convention mondiale sur la diversité culturelle qu'elle souhaite, avec de nombreux pays, faire adopter à l'UNESCO.

Cette convention devrait consacrer le droit des États à définir et à mener des politiques culturelles. En même temps, elle devrait garantir le

droit des individus, au sein des États, à la liberté culturelle. Car il n'est pas question que la diversité culturelle serve de caution au repli des États sur une culture officielle ou sur des pratiques contraires à la dignité de la personne humaine.

► Apporter un soutien aux pays qui éprouvent des difficultés à développer et à faire connaître à l'étranger leur identité culturelle

La France accorde une attention particulière au développement du cinéma et de la télévision des pays du Sud pour lequel elle s'est dotée d'importants fonds de soutien (Fonds Sud Cinéma, Plan Images pour l'Afrique...). Elle est aussi attentive au développement, dans ces pays, des arts visuels et des arts de la scène, qu'encourage notamment le programme « Afrique en création » piloté par l'Association française d'action artistique (AFAA).

La valorisation du patrimoine, l'accès au livre et à l'internet constituent également des préoccupations fortes de la diplomatie française. Enfin, la France illustre son engagement en faveur de la diversité culturelle en organisant, sur son territoire, des « saisons » ou des « années » culturelles étrangères (Pologne, Chine, Brésil...).

► Promouvoir la langue, les idées et les images françaises

Il s'agit d'enrichir la diversité culturelle mondiale des approches et réalisations spécifiques à la France. Il s'agit aussi d'utiliser la langue et la culture françaises comme espace de dialogue et de rapprochement des sociétés.

L'action, dans ce domaine, a vocation à se concentrer sur les zones où, dans les prochaines décennies, se jouera pour la France, de la manière la plus directe, la question de l'influence, à savoir l'Union européenne et les grands pays émergents. Une attention privilégiée est également accordée à l'Afrique, pour laquelle la langue et la culture françaises constituent un

instrument d'intégration internationale et de développement, ainsi qu'au Moyen-Orient dont la position au cœur des tensions internationales rend indispensable un dialogue culturel approfondi.

→ La promotion du français passe par un soutien à la francophonie multilatérale qui, parce qu'elle rassemble des pays de tous les continents et de toutes les religions, illustre le rôle de médiation culturelle de la langue française. Elle impose également une action résolue auprès de chacun des pays dans lequel la France a une représentation diplomatique.

L'objectif de cette action bilatérale est double: améliorer l'offre d'enseignement du français et accroître la demande en faveur de cette langue. Au service de cette politique, la France dispose de nombreux instruments: la scolarisation d'élèves étrangers dans les lycées français hors de ses frontières, la promotion auprès des autorités éducatives d'un plurilinguisme en général favorable au français, le soutien aux sections et filières totalement ou partiellement francophones dans les écoles et les universités étrangères, l'appui à la formation des professeurs de français, l'aide à la fabrication d'outils pédagogiques modernes, l'introduction de certifications officielles de français, l'organisation d'événements assurant la promotion de cette langue, enfin les cours de français dispensés dans le réseau des centres culturels et des alliances françaises, dont l'adaptation à la demande (français de spécialité) et au contexte concurrentiel doit être renforcée.

→ Le soutien à la présence française dans le débat d'idées à l'étranger a vocation à se concentrer sur les questions touchant, d'une part, aux grands enjeux des sociétés en transition (développement économique, État de droit et démocratie, laïcité, gestion des identités communautaires, mutations du sujet...), d'autre part, aux problèmes que pose la nouvelle société internationale (inégalités de développement, fractures culturelles, risques environnemen-

taux, diversité culturelle, relation du droit et de la force dans la régulation des rapports internationaux, mémoire collective des crimes et réparations...).

Il doit prendre en compte la spécificité en même temps que la diversité des points de vue exprimés dans l'espace public français.

Il repose sur trois leviers principaux : les programmes d'invitation à l'étranger de chercheurs, d'écrivains, d'experts français ; la politique de diffusion des livres et des revues, qui fait l'objet d'une rénovation avec la constitution de pôles régionaux de traduction dans chaque grande aire géo-linguistique ; la politique de placement d'experts dans les organisations multilatérales et les groupes de travail internationaux. Le ministère des Affaires étrangères doit également s'efforcer de mieux tirer parti de l'internet pour faire connaître à l'étranger les contributions françaises aux grands débats d'idées.

→ **La promotion des productions artistiques françaises à l'étranger** a vocation à bénéficier au patrimoine et surtout à la création contemporaine. Elle concerne les diverses formes de l'expression artistique : des arts de la scène à la littérature, du cinéma aux arts plastiques. Pour les industries culturelles comme le film et le disque, les autorités françaises viennent en appui des mécanismes du marché. Cet appui revêt une importance d'autant plus grande que le secteur est confronté aux risques liés à la banalisation de la distribution électronique. Pour les flux culturels non-marchands, elles assurent, par l'intermédiaire des services et établissements culturels à l'étranger, une activité de programmation artistique dont le volume est estimé à plus de 10 000 manifestations annuelles.

→ **Le soutien à la présence française dans le secteur de la communication** appelle deux types d'actions : un appui renforcé aux opérateurs de l'audiovisuel extérieur, en particulier à TV5 et

RFI qui proposent à plus de 200 millions de personnes, réparties sur les cinq continents, un regard français sur l'actualité et une ouverture sur notre société ; un soutien marqué aux efforts des associations professionnelles chargées de l'exportation des programmes de télévision et de radio.

3^e priorité : accroître l'attractivité du territoire pour les étudiants et chercheurs

La France occupe une position tout aussi privilégiée dans la société mondiale de la connaissance. Elle souhaite y consolider sa place et prendre toute sa part aux processus de production et de diffusion du savoir à l'échelle internationale.

Il en va de ses valeurs. La science constitue l'un des lieux de l'universalisme contemporain. Autour du savoir se forment d'authentiques communautés, susceptibles de travailler en vue d'un bien commun à l'ensemble des sociétés.

Il en va de nos intérêts. La participation à l'économie de la connaissance constitue, plus que jamais, un facteur décisif du dynamisme et de l'influence d'un pays. C'est la raison pour laquelle l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers est une composante essentielle de la politique d'attractivité du territoire que le gouvernement français a mise en place à partir de 2003. Une politique qui doit mettre la France en position de répondre, pour sa propre part, au défi européen consistant à faire de l'Europe, d'ici 2010, l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde. Deux objectifs guident la politique française en la matière.

► **Faire de la France le premier pays d'accueil en Europe des étudiants étrangers**, en particulier ceux des 2^e et 3^e cycles dans les domaines scientifiques, techniques, financiers et managériaux.

La France se classe, à égalité avec l'Allemagne, au 3^e rang mondial et au 2^e rang européen pour la formation des étudiants étrangers. Pour consolider cette position, le ministère des Affaires étrangères dispose de trois leviers.

→ **Le premier est celui de la promotion des études françaises à l'étranger.** L'opérateur du ministère (et du ministère chargé de l'Éducation) dans ce domaine, Edufrance, mène d'actives campagnes d'information dans plus de 40 pays, en particulier à l'occasion des Salons de l'Étudiant. Par ailleurs, des Centres pour les Études en France (CEF) sont installés, sur la base d'une expérience pilote menée en Chine. Ces plates-formes de services (visas, tests de langues, dossiers d'inscription...) pour les candidats à un départ dans un établissement d'enseignement supérieur français ont vocation à être mises en place dans les pays où existent des flux élevés de demandes d'étudiants, en partenariat avec les universités françaises.

→ **Deuxième levier : l'encouragement aux partenariats internationaux des établissements d'enseignement supérieur français.** Le ministère apporte son appui aux réseaux universitaires binationaux, par exemple à l'université franco-allemande, aux collèges doctoraux bilatéraux, aux thèses en co-tutelle. Il soutient également le rapprochement, au sein de consortia, de plusieurs établissements français désireux d'établir un partenariat avec une grande université étrangère. Il mobilise des ressources additionnelles, celles des entreprises et des collectivités locales, en faveur des échanges universitaires internationaux, en particulier à travers le programme ARCUS.

→ **Le troisième levier est constitué par la politique des bourses,** qui permet d'aider les étudiants étrangers à se rendre en France. Chaque année, cette politique profite à environ 20 000 étudiants et stagiaires. Elle est renforcée par le développement de nouveaux programmes à destination des étudiants de haut

niveau académique des pays émergents, par exemple le programme Eiffel-doctorat.

► **Consolider la place de la France dans l'espace mondial de la recherche**

Au 5^e rang mondial pour les publications scientifiques et au 4^e rang pour les brevets, la France est un acteur de premier plan dans le paysage scientifique et technologique mondial.

Afin d'accroître ce rayonnement, le ministère assure un travail de veille sur les innovations scientifiques et techniques à l'étranger.

Il encourage les coopérations internationales des équipes françaises en apportant un soutien sélectif à leurs programmes ainsi qu'aux réseaux dans lesquels elles s'inscrivent. Il accorde, dans ce domaine, une priorité à l'espace européen de la recherche. À cet égard, il propose des programmes de soutien à la mobilité scientifique intra-européenne complémentaire des programmes communautaires (PCRD). Des « programmes d'actions intégrées de recherche » (PAI) existent ainsi avec 32 pays européens.

Le ministère veille, par ailleurs, à ce que la France soit bien représentée sur les grands sites scientifiques et technologiques internationaux.

Il entretient un lien particulièrement fort avec les disciplines dont les enseignements, les productions sont susceptibles de l'aider à orienter la coopération internationale.

C'est le cas de la recherche sur et pour le développement, qu'il soutient notamment à travers de grands organismes comme le CIRAD et l'IRD, en les encourageant à développer les capacités de recherche dans les pays en développement. C'est le cas des sciences sociales pour lesquelles il dispose d'un réseau de 27 instituts français de recherche à l'étranger, principalement dédié à la connaissance des sociétés étrangères.

Enfin, parce qu'il est situé à l'interface de la diplomatie et du monde de la recherche, le ministère veille à l'inscription sur l'agenda international des grands sujets scientifiques : climat, développement durable, biodiversité...

Une diplomatie en mouvement

La diplomatie élargie dont la DgCiD constitue l'instrument privilégié est une diplomatie en mouvement. Elle s'efforce d'améliorer ses actions, d'adapter ses outils et méthodes de travail au contexte international ainsi qu'aux priorités politiques qui lui sont assignées.

Cette action de réforme comporte cinq grands axes :

→ **Le passage d'une logique de moyens à une logique d'objectifs et de résultats**, facilité par l'application de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF).

→ **L'évolution du dispositif français de coopération internationale vers un schéma institutionnel optimal** organisé autour d'une administration stratège animant une série d'opérateurs sectoriels dont elle assure la tutelle.

→ **L'adaptation du réseau de services de coopération et d'établissements culturels à l'étranger** à cette évolution (par exemple, la reconfiguration des Services de coopération et d'action culturelle dans la Zone de solidarité prioritaire) ainsi qu'aux priorités géographiques (extension du réseau culturel dans les pays émergents...) et sectorielles (ouverture des Centres pour les Études en France...) de la diplomatie française.

→ **L'utilisation grandissante** des technologies de l'information et de la communication, en particulier **de l'internet**, dans l'action de coopération (diffusion du film français par internet, création d'un portail sur le débat d'idées en France...).

→ **La réduction des délais de réponse** aux demandes de l'autorité politique, du public, des postes diplomatiques.

Des stratégies différenciées adaptées aux diverses zones d'intervention

La DgCiD est chargée, avec les directions géographiques du ministère des Affaires étrangères, de définir des stratégies d'intervention adaptées à la spécificité des différentes zones géographiques.

■ **L'Afrique** et les pays en développement de la Francophonie constituent le cœur de sa Zone de Solidarité Prioritaire, dans laquelle sa coopération a vocation à être concentrée et à poursuivre en premier lieu la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire.

■ **En Europe**, ses actions viennent en appui des processus d'intégration communautaire ou de coopération renforcée. Dans l'Europe élargie, elle accompagne les réformes des nouveaux États membres ainsi que des pays candidats. Elle soutient la formation d'un espace européen de la culture et d'une Europe du savoir. Chez les Nouveaux voisins, avec lesquels un partenariat renforcé est à développer, elle apporte un appui à la stabilisation, à la transition politique, juridique et économique.

■ **En Afrique du Nord et au Moyen-Orient**, elle apporte une contribution au partenariat pour la paix et le progrès voulu par la France et les autres membres de l'Union européenne. Ses priorités sont l'approfondissement du dialogue des cultures et l'accompagnement des réformes visant, d'une part, le renforcement de l'État de droit et de la démocratie, d'autre part, le développement de sociétés de la connaissance et de l'innovation.

■ **Dans les Amériques et l'Asie en développement**, où la solidarité de la France s'exprime par les canaux européens et multilatéraux, elle accorde une attention privilégiée aux grands pays émergents (Chine, Inde, Brésil, Mexique...), appelés à jouer un rôle croissant dans la

société internationale. L'action bilatérale y est ciblée sur la formation des élites et les coopérations susceptibles de retomber en matière d'influence et de présence économique pour la France.

► Dans les **pays développés hors d'Europe**, sa coopération vient conforter une diffusion réciproque d'expériences et d'innovations au service de valeurs communes. Les États-Unis, avec lesquels il s'agit de fortifier notre partenariat, y sont notre interlocuteur privilégié.

Une diplomatie résolument inscrite dans un cadre européen et multilatéral

Pour espérer vaincre la pauvreté et les différentes formes du dissensus international, il ne suffit pas que les États mobilisent leur société. Le partenariat pour le développement et le dialogue culturel ont besoin d'institutions multilatérales. Il ont besoin, aussi, d'unions régionales comme l'Union européenne.

Les États, qui demeurent les entités de base et les principaux acteurs des relations internationales, sont ainsi appelés à s'associer un triple ensemble d'acteurs : sociétés civiles, organisations internationales, ensembles régionaux. Ce pluralisme, que la France appelle de ses vœux, est de nature à favoriser, sur la scène internationale, un équilibre des pouvoirs protecteur des libertés. Il est aussi source d'opportunités et d'efficacité.

Aussi bien, la France a-t-elle fait le choix d'inscrire sa coopération internationale, comme l'ensemble de la politique étrangère dont elle est une composante, dans un cadre à la fois européen et multilatéral. Elle a fait le choix du renforcement de la gouvernance mondiale et européenne.

Soutenir l'affirmation d'une identité européenne en matière de coopération internationale

Dès la fin des années 1950, l'Europe communautaire s'est dotée d'une politique d'aide au bénéfice des pays en voie de développement. La Commission européenne est aujourd'hui un des acteurs majeurs de la solidarité internationale. Elle fournit 10 % de l'APD mondiale. Sa contribution, ajoutée à celle des États membres, permet à l'Union européenne d'être, de très loin, le premier donateur, avec plus de la moitié de l'aide internationale. Elle lui permet, ce faisant, d'affirmer sa personnalité politique sur la scène mondiale.

La France accompagne cette affirmation. Parce que l'Europe est un démultiplicateur d'influence. Parce qu'en joignant leurs efforts de solidarité, les Européens peuvent avoir plus d'impact sur les pays en développement. Ainsi, la France verse un cinquième de ses crédits d'APD aux programmes communautaires et se trouve à l'origine de 19 % de l'aide gérée par la Commission, dont 24 % pour le Fonds européen de développement (FED). Elle apporte ses ressources humaines en fournissant de nombreux experts.

Sur le terrain, elle s'efforce d'harmoniser ses actions bilatérales avec celles de la Commission et des autres États membres. Elle plaide, à Bruxelles, pour un effort accru de l'Europe en matière de solidarité internationale, proposant que lui soit consacré 0,56 % du revenu national européen en 2010. Elle fait valoir la priorité que constitue le continent africain et s'emploie à convaincre ses partenaires de la nécessité de recourir à des mécanismes innovants de financement.

Afin de renforcer son appui à l'identité européenne en matière d'aide au développement, le ministère des Affaires étrangères s'est doté d'un plan d'action :

→ étendre le nombre d'experts français associés à la conception et à la mise en œuvre de l'aide communautaire ;

- inciter les postes diplomatiques à mieux suivre la politique communautaire d'aide au développement, à établir leur programmation en liaison avec les cadres stratégiques de la Commission européenne, à rechercher systématiquement les complémentarités;
- améliorer le suivi des questions communautaires à la DgCiD;
- renforcer, à l'administration centrale comme dans les postes diplomatiques, la formation aux questions européennes.

Dans les autres domaines de la coopération internationale, en particulier dans le secteur de l'action culturelle, la mutualisation des politiques est moins développée. La France n'en encourage pas moins les expérimentations. Sur le modèle des initiatives prises avec l'Allemagne, elle propose, afin que l'Europe s'affirme dans le dialogue des cultures, d'avancer dans trois directions :

- l'organisation de manifestations culturelles à dimension européenne dans les pays tiers, au besoin en créant des fonds de soutien ;
- la co-localisation d'établissements culturels ;
- les échanges de personnels.

Promouvoir la gestion multilatérale des questions de développement et de diversité culturelle

Comme dans les autres domaines de l'action extérieure, la France entend s'appuyer, en matière d'aide au développement et de dialogue culturel, sur les organisations internationales à caractère intergouvernemental. Cela traduit un souci d'efficacité et de légitimité.

■ Dans le secteur du développement, la France est l'un des grands contributeurs des institutions financières internationales, des agences de l'ONU et des banques régionales agissant en faveur de la solidarité internationale. Elle mène une active politique de placement d'experts dans ces enceintes et s'emploie à y faire entendre sa voix.

Elle inscrit sa politique dans le cadre du consensus international sans précédent forgé au fil des grands Sommets depuis le Sommet du Millénaire en 2000. Ce consensus porte sur les objectifs du développement. La France adhère pleinement aux Objectifs de Développement du Millénaire, aux objectifs de « lutte contre la pauvreté » et de « développement durable ». Plaidant depuis longtemps pour que le développement ne soit pas considéré dans sa seule dimension économique, mais aussi dans ses aspects sociaux et environnementaux, elle ne peut que se réjouir de voir triompher dans les enceintes multilatérales cette conception équilibrée du développement des sociétés humaines.

Ventilation de l'aide française 2003 par acteurs

Sources : OCDE



Total de l'APD française en 2003 : **6,42 milliards d'€**

* La faible part de l'AFD s'explique par le mode de calcul du CAD de l'OCDE qui déduit le remboursement des prêts (sans cette déduction des prêts, la part de l'AFD s'élève à 9 %).

Le consensus porte également sur les moyens. Les pays donateurs, comme les pays bénéficiaires, ont pris des engagements. Celui d'apporter une aide plus abondante et plus efficace. Celui de développer une politique commerciale favorisant les productions du Sud. Celui d'alléger la dette des pays pauvres. La France a souscrit à ces engagements internationaux. Elle entend les tenir et met résolument en œuvre les politiques correspondantes.

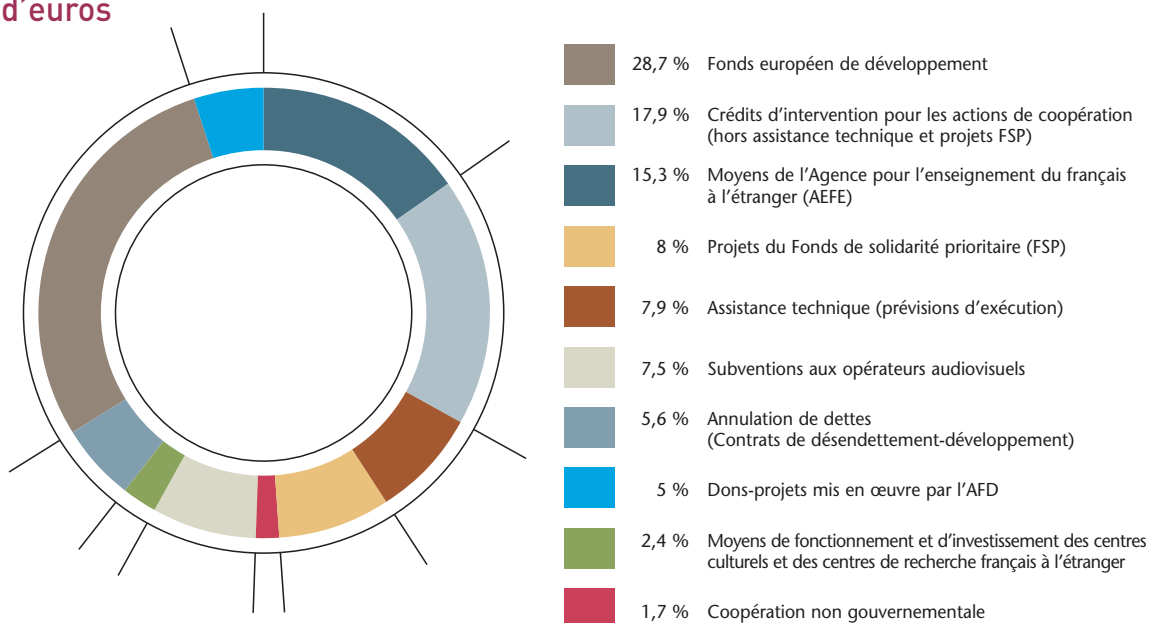
Mais la France entend aussi demeurer une force de propositions. Elle s'emploie à penser ce que devrait être l'architecture de notre maison commune pour que la solidarité entre les nations soit plus forte encore. Ainsi, elle propose à ses partenaires d'examiner l'opportunité et la faisabilité d'un prélèvement international de solidarité. Elle souligne l'importance des dimensions culturelles et cognitives du développement. Elle cherche à faire reconnaître l'existence de biens publics globaux – comme l'eau, l'air, le climat – susceptibles d'offrir une nouvelle légitimité à l'aide au développement. Enfin, elle pro-

pose la création d'une enceinte politique de gouvernance économique et sociale ainsi que d'une Organisation des Nations unies pour l'Environnement.

► Dans le domaine du dialogue culturel, la France entend aussi pleinement utiliser les leviers multilatéraux. Sa principale proposition consiste à faire adopter à l'UNESCO une convention mondiale sur la diversité culturelle. Lancé à Johannesburg en 2002, le processus d'élaboration de cette convention est entré en 2005 dans sa phase opérationnelle. Sur la base des travaux préparatoires d'un groupe d'experts indépendants, se sont ouvertes les négociations intergouvernementales qui pourraient aboutir à l'automne 2005.

Cette convention devrait consacrer en droit l'égalité dignité de toutes les cultures, la liberté culturelle de l'individu, la possibilité pour les États de conduire des politiques publiques soutenant la création, ainsi que le caractère exceptionnel des biens culturels. ■

Budget 2005 de la DgCiD 2,2 milliards d'euros





Direction générale
de la Coopération internationale
et du Développement

DgCiD

Trois grandes priorités

- 1 | Renforcer la contribution de la France à la solidarité internationale
- 2 | Animer le dialogue culturel international
- 3 | Améliorer l'attractivité de la France pour les étudiants et les chercheurs étrangers

1 | Renforcer la contribution de la France à la **solidarité internationale**

L'aide au développement est pour la France une traduction concrète de l'impératif de solidarité placé au cœur de son pacte social. Aussi est-elle une composante ancienne, et constamment réaffirmée, de sa politique étrangère.

Aujourd'hui, elle est l'une des priorités de son action sur la scène internationale et une part importante du message qu'elle entend porter dans les enceintes multilatérales. Parce que les progrès du monde en développement, trop lents et trop inégaux, n'ont pas permis de combler la fracture économique mondiale. Et parce que le nouveau contexte international offre une opportunité historique d'encourager ces progrès. La fin de l'affrontement Est-Ouest permet en effet à la question de la pauvreté de figurer au premier plan de l'agenda mondial et voit l'apparition d'un consensus global sur les objectifs et les moyens du développement. Par ailleurs, le processus de mondialisation économique fait apparaître comme une nécessité, chaque jour plus pressante, la mondialisation parallèle de la solidarité.

En phase avec le partenariat global pour le développement forgé au fil des grands Sommets internationaux, la politique de coopération de la France est concentrée sur la lutte contre la pauvreté et poursuit prioritairement la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Forte de son rôle précurseur en matière de démocratie et de droits de l'Homme comme de sa tradition administrative, la France apporte également un soutien résolu aux pays désireux de consolider leur gouvernance démocratique.



© IRD / E. Ambert

Classe primaire à Niakhar, Sénégal.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été adoptés par la communauté internationale unanime le 8 septembre 2000 lors de l'ouverture de la 55^e session de l'Assemblée Générale des Nations unies. Les 191 États membres de l'ONU se sont engagés à les réaliser d'ici 2015.

OMD 1 – Entre 1990 et 2015, réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour et la proportion de la population qui souffre de la faim.

OMD 2 – Assurer l'éducation primaire pour tous d'ici à 2015.

OMD 3 – Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard.

OMD 4 – Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans entre 1990 et 2015.

OMD 5 – Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015.

OMD 6 – D'ici à 2015, stopper la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance; maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance.

OMD 7 – Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales; inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales.

OMD 8 – Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Cinq ans après, la communauté internationale doit établir un premier bilan des progrès réalisés et des défis restant à relever. C'est l'objet du sommet du « Millénaire +5 » à New York du 14 au 16 septembre 2005, réunissant les chefs d'États et de gouvernements des 191 pays membres de l'ONU.

>>> Pour aller plus loin, le site des Nations unies consacré aux OMD: www.un.org/french/millenniumgoals/index.html

Atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement

Depuis l'adoption par l'Assemblée Générale de l'ONU, en septembre 2000, des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'ensemble de la communauté internationale se trouve réunie autour d'un projet ambitieux et mobilisateur. Cinq ans après le Sommet du Millénaire et dix ans avant la date fixée pour la réalisation de ses objectifs, le bilan est contrasté.

À l'échelle de l'ensemble du monde en développement, les progrès sont indéniables. Ainsi, la tendance au déclin de l'extrême pauvreté se confirme. Le nombre de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour a été réduit d'un quart de milliard entre 1990 et 2001. Sur la même période, pour l'ensemble des pays en développement, l'espérance de vie a progressé de 63 à 65 ans, pendant que le taux de mortalité infantile était réduit de 105 à 88 ‰. L'éducation primaire, de son côté, a progressé de 80 à 83 %. Enfin, le nombre de personnes ayant accès à l'eau potable est passé de 71 à 79 %.

Cependant, le rythme des évolutions est beaucoup trop lent pour permettre la réalisation de la plupart des Objectifs du Millénaire en 2015. Seul l'objectif de réduire de moitié l'extrême pauvreté devrait pouvoir être atteint. Surtout, l'évolution globale du monde en développement dissimule de fortes disparités régionales, entre une Asie qui a effectué son décollage économique et les pays d'Afrique subsaharienne dont la situation, à quelques exceptions près, reste préoccupante. Pour la plupart de ces pays, les Objectifs du Millénaire sont en effet largement hors de portée. Le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté est ainsi passé de 227 millions en 1990 à 313 millions en 2001. L'Afrique subsaharienne demeure par ailleurs dramatiquement frappée par la persistance des conflits et des grandes endé-

mies, particulièrement le sida qui a effacé des décennies de développement.

Les progrès constatés montrent l'utilité de l'aide au développement. Leur lenteur et leur caractère inégal rendent nécessaire le renforcement de cette aide, son recentrage sur les régions qui en ont le plus besoin, enfin l'amélioration de son efficacité.

Donner plus

La réalisation des Objectifs du Millénaire apparaît inaccessible dans le cadre des tendances actuelles. Une mobilisation de l'ensemble de la communauté internationale est donc indispensable pour donner un nouvel élan à la lutte contre la pauvreté. Cet élan passe par une augmentation sensible des financements du développement. Un consensus international s'est fait jour autour de l'idée qu'il conviendrait de doubler les flux actuels d'APD pour espérer atteindre les OMD en 2015.

Vers l'objectif d'une APD à 0,7 % de la richesse nationale

Actuellement, les pays riches consacrent à la solidarité internationale 0,25 % de leur revenu. Les Nations unies considèrent qu'ils devraient, s'ils ne l'ont pas déjà fait, s'engager à y consacrer 0,7 % de leur richesse nationale avant 2015 et établir un calendrier pour réaliser cet objectif.

La France a pris cet engagement. Elle entend consacrer 0,5 % de son revenu national brut (RNB) à l'APD en 2007, étape vers l'objectif de 0,7 % en 2012. Rapporté aux chiffres de la fin des années 1990, il s'agira d'un doublement de l'effort budgétaire consenti par notre pays en faveur des pays les plus démunis.

La France est sur la bonne voie pour tenir ses engagements, puisque son APD est en nette croissance. Entre 2002 et 2004, celle-ci est passée de 0,38 % à 0,42 % de son revenu national brut (8,47 milliards de dollars). Selon l'OCDE, notre pays est ainsi le plus généreux donateur du G7.

Réduire l'endettement

Une part importante de l'augmentation de l'aide de la France se concrétise par des annulations de dette. Ces annulations s'inscrivent notamment dans l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTe) à laquelle la France est partie prenante. Ces remises de dette constituent sans conteste une forme d'aide dans la mesure où elles permettent de redonner aux gouvernements des pays concernés d'importantes marges de manœuvre budgétaires, dont ils peuvent faire bénéficier les secteurs sociaux. En 2004, plus de 2 milliards d'euros de créances ont ainsi été effacées par la France.

En juin 2005, la France, au sein du G7, a décidé de franchir une étape supplémentaire en finançant l'annulation immédiate et totale de la dette multilatérale de 18 pays, en majorité d'Afrique subsaharienne.

Il va de soi que l'engagement de la France en matière d'augmentation de l'aide n'a aucune vocation à se réduire à ce mécanisme. Aussi, à mesure que le processus d'annulation de la dette des pays pauvres arrivera à son terme, les autres instruments de l'aide devront-ils monter en puissance.

Promouvoir des mécanismes innovants de financement

L'ampleur des besoins de financement conduit à élargir la réflexion au-delà des instruments existants. À cet égard, la France propose de recourir à des mécanismes innovants, susceptibles d'apporter des ressources additionnelles, prévisibles et stables, aux pays en développement.

Elle a montré sa détermination à bâtir un consensus sur ce sujet au sein de la communauté internationale. Publiés en septembre 2004, le rapport du groupe Landau au Président de la République sur « Les nouvelles contributions financières internationales » ainsi que le rapport sur « Les mécanismes innovants de financement » du groupe quadripartite (réunissant aux côtés de la France, le Brésil, le Chili, l'Espagne désormais

rejoins par l'Allemagne et l'Algérie) constituent ensemble les documents de référence autour desquels s'est structuré le débat international.

Deux mécanismes innovants, exigeant un effort conjoint des États et des acteurs privés, sont à ce jour envisagés.

Le premier est la Facilité financière internationale (IFF) que les Britanniques proposent et auquel nous apportons notre soutien. Il consisterait à anticiper l'augmentation future de l'aide grâce à l'émission d'emprunts obligataires garantis par des contributions futures des pays membres.

Le second mécanisme est celui du prélèvement international de solidarité, qui permettrait de produire des ressources réellement additionnelles. Le projet le plus intéressant, à ce stade, est celui d'un prélèvement sur les billets d'avion dont le produit pourrait être alloué à la lutte contre le VIH/SIDA et les grandes pandémies.

La mise en place de tels mécanismes assoierait la lutte contre la pauvreté sur des bases solides en réduisant les aléas politiques, en améliorant la permanence et la stabilité des flux d'aide. Les mécanismes de prélèvements présenteraient l'avantage, par rapport à l'IFF, de ne pas peser sur les générations futures, et de donner lieu à la production d'un « double dividende » : en plus de financer le développement, ils pourraient contribuer à d'autres objectifs socialement utiles (protection de l'environnement dans le cas d'un prélèvement sur le transport aérien).

Donner en priorité aux pays qui en ont le plus besoin

La France s'attache à concentrer son aide publique sur les pays les plus touchés par la pauvreté et les plus en retard dans la réalisation des Objectifs du Millénaire.

L'Afrique est ainsi sa zone d'intervention privilégiée. Ce continent continuera de recevoir environ deux tiers de son aide bilatérale. La France s'emploiera, par ailleurs, à plaider en sa faveur



Forêt amazonienne.

dans les enceintes européennes et multilatérales. Sous l'impulsion de la France, l'Union européenne s'est ainsi engagée à accorder à l'Afrique subsaharienne une attention accrue: d'une part en lui consacrant 50 % des ressources nouvelles d'APD, d'autre part en définissant une stratégie collective de l'Union pour le développement de l'Afrique.

Conformément au souhait formulé par les Nations unies que les pays donateurs consacrent aux pays les moins avancés (PMA) 0,15 % de leur RNB d'ici 2012, les efforts pour atteindre cette cible seront poursuivis.

Par ailleurs, la France a réaffirmé, à l'occasion du Comité interministériel de la Coopération internationale et du Développement (CICID) du 18 mai 2005, l'importance de sa politique méditerranéenne de coopération et de la politique de coopération de l'Union européenne (Déclaration de Barcelone). Elle doit se doter d'une stratégie adaptée à cet ensemble géographique.

Pour les États les plus fragiles, et notamment les pays en sortie de crise dont la situation particulière doit être prise en compte, l'attention sera portée sur les besoins de base des populations et sur l'appui institutionnel, pour améliorer leur niveau de performance et leur permettre d'avoir accès aux financements internationaux d'aide publique au développement.

Donner mieux

L'obligation de donner davantage et en priorité à ceux qui en ont le plus besoin s'accompagne de l'obligation de donner mieux, d'améliorer l'efficacité des actions d'aide au développement. Afin d'être plus efficace, l'aide se doit d'être mieux concentrée sur les Objectifs du Millénaire. Elle doit associer ses bénéficiaires à sa conception comme à sa réalisation. Elle doit impliquer les sociétés civiles. Elle doit être mieux coordonnée, aussi bien en interne que sur les plans européen et international. Elle doit s'inscrire dans un système de gouvernance multilatéral renforcé et rénové. Enfin, elle doit faire l'objet d'une évaluation systématique.

Des stratégies d'intervention dans les secteurs prioritaires du Millénaire

La France a défini sept secteurs d'intervention prioritaires, correspondant aux Objectifs du Millénaire: l'éducation, la santé et la lutte contre le sida, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'eau et l'assainissement, la protection de l'environnement et de la biodiversité, le développement du secteur productif. Pour chacun de ces sept secteurs, le ministère des Affaires étrangères a coordonné l'établissement de stratégies sectorielles, qui ont vocation à orienter l'ensemble des acteurs de la coopération française.

Ces stratégies sectorielles remplissent un triple rôle: mieux orienter notre aide bilatérale

Des stratégies pour les secteurs prioritaires

Éducation de base

La coopération française doit favoriser tant l'offre que la demande, améliorer la qualité de l'éducation, appuyer dans les pays bénéficiaires l'élaboration et le pilotage de politiques sectorielles, soutenir la mise en place d'une gestion participative de l'école, enfin apporter une attention particulière à la scolarisation des filles.

La coopération française poursuivra sa forte implication dans l'animation et le soutien à l'Initiative Éducation pour tous/Procédure accélérée, et son engagement financier auprès des pays élus, notamment en Afrique.

Santé et lutte contre le SIDA

La stratégie préconise de recentrer nos interventions:

→ dans le champ de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, notamment les vaccinations;

Approvisionnement en eau au Nigeria.



→ en faveur de l'amélioration de la santé reproductive, du suivi des grossesses et des conditions d'accouchement;

→ en appui à des politiques pharmaceutiques pour que le médicament soit disponible et accessible au plus grand nombre;

→ en direction de la lutte contre le sida et les maladies transmissibles, à travers le Fonds mondial et en renforçant la recherche (vaccin contre le sida mais aussi maladies négligées).

Pour une pleine efficacité dans la durée, il est indispensable de contribuer également au renforcement global des systèmes de santé, notamment en investissant dans les ressources humaines, les infrastructures, la gestion et le financement.

Agriculture et sécurité alimentaire

Dans un contexte de reprise de la coopération internationale en faveur du secteur agricole et du développement rural, la coopération française propose deux axes prioritaires :

→ la réduction de la précarité et de l'exclusion en milieu rural, par des actions de prévention et de gestion des crises et des actions d'amélioration des conditions de vie en milieu rural;

→ l'amélioration des performances des agricultures familiales par l'appui à la formulation et la mise en œuvre des politiques agricoles, l'amélioration de la compétitivité des filières et l'amélioration de l'environnement de la production agricole.

Environnement

La stratégie s'ordonne autour de trois priorités :

→ améliorer la capacité à gérer les défis environnementaux, tant auprès des organisations multilatérales que des pays en développement;

→ développer les projets et programmes en faveur de la biodiversité et de la lutte contre la désertification, en particulier en Afrique, à côté des engagements déjà pris dans le cadre de la convention sur les changements climatiques;



© MAE / G. Furi

Fabrication des premiers fromages de chèvre au Népal.

→ intégrer les préoccupations environnementales dans toutes les actions de coopération.

La concentration sur un nombre limité de pays devrait s'accompagner d'un renforcement de notre soutien à la coopération régionale.

Enfin, les cofinancements avec les ONG françaises seront développés, en renforçant ainsi leurs capacités d'opérateurs.

Eau et assainissement

Dans le cadre de l'attention portée à ce secteur par le G8, la France s'est engagée à doubler son aide au secteur de l'eau. La priorité ira à l'assainissement, sans pour autant réduire les efforts sur l'eau potable, l'accès aux services des populations défavorisées, en milieu rural, semi-urbain et urbain, la gestion des ressources en eau, notamment l'épuration et les économies d'eau, l'accroissement des crédits d'étude pour la préparation de projets. Par ailleurs, la France renforcera sa participation aux initiatives multilatérales et régionales, plus particulièrement en faveur de l'Afrique.

Infrastructures en Afrique subsaharienne

Afin de restaurer la confiance des investisseurs dans les infrastructures marchandes, la restauration de la qualité de la gouvernance est un enjeu majeur, via un soutien aux réformes institutionnelles et aux modes de régulation.

Les infrastructures urbaines, et en particulier l'assainissement, restent la priorité de nos investissements, les villes étant le milieu où se développent aujourd'hui les plus fortes densités de population et les plus forts besoins en services de base.

L'aide française devra continuer à soutenir le principe de multi-partenariats impliquant les États et les collectivités locales, le secteur privé international et local, la coopération décentralisée, les ONG et les associations d'utilisateurs.

Secteur productif

La stratégie met l'accent sur le développement des petites entreprises du secteur formel. Il s'agit d'améliorer l'environnement du secteur productif et la compétitivité globale des économies, d'appuyer son insertion dans l'économie mondiale et d'accompagner les entreprises vers un développement durable, respectueux des normes sociales et environnementales.

Le développement du secteur productif est l'élément essentiel pour la croissance et l'atteinte des OMD.

Exposition « Mémoires d'Aéropostale », Rabat.



© MAE

Les actions de l'Agence française de développement (Afd)

© MAE / D. Fradin



© MAE / AFD

Ph. Étienne,
Dg de la DgCiD et
J. M. Severino,
Dg de l'AFD,
semaine du Réseau
2005 de l'AFD.

Projet de
développement
rural en Haïti.

L'Agence française de développement (Afd), établissement public, est l'opérateur pivot du dispositif français d'aide au développement.

C'est une institution financière spécialisée, au service d'une mission d'intérêt général : le financement du développement. L'Agence finance dans les cinq continents – avec une primauté à l'Afrique qui représente les deux tiers de ses engagements – et dans les collectivités d'Outre-mer, des projets économiques et sociaux portés par les pouvoirs publics locaux, les entreprises publiques ou le secteur privé et associatif. Ces projets concernent le développement urbain et les infrastructures, le développement rural, l'industrie, les systèmes financiers ainsi que l'éducation et la santé. Pour répondre à chaque situation, l'Agence propose une

gamme d'instruments financiers qui va de la subvention aux garanties et aux prises de participation en passant par toutes les formes de prêts aidés et de prêts à condition de marché.

L'Agence inscrit ses interventions dans le cadre des Objectifs du Millénaire, à la croisée des objectifs de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de préservation de l'environnement.

Le développement durable oriente la stratégie de l'AFD. Elle développe des partenariats financiers et intellectuels avec d'autres bailleurs de fonds et contribue, en lien avec ses tutelles, à l'élaboration des politiques publiques et à l'influence française dans la sphère du développement.

>>> Pour aller plus loin,

www.afd.fr

et multilatérale en faveur des OMD ; concentrer nos interventions dans les pays, en évitant une dispersion de nos actions, et en permettant son évaluation par le biais d'indicateurs ; enfin, servir de référence pour les positions françaises au sein de l'Union européenne et auprès des autres bailleurs de fonds et des organisations internationales. Ces stratégies ont été élaborées par des groupes de travail interministériels et ont fait l'objet d'une concertation avec les acteurs non gouvernementaux. Elles feront l'objet de dialogues réguliers avec la société civile.

Une logique de partenariat avec les pays bénéficiaires

L'aide au développement est d'autant plus efficace que les bénéficiaires se l'approprient et qu'elle s'inscrit, à rebours de toute logique d'assistance ou de substitution, dans une logique de partenariat. Aussi, la France souhaite-t-elle que son aide s'intègre à des stratégies définies par ses partenaires en développement et que ces derniers soient associés de façon optimale à la conception comme à la réalisation de ses actions.

Dans cet esprit, la France apporte son plein soutien au Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, le NEPAD. À travers cette initiative, les pays africains marquent leur volonté de prendre leur destin en main et s'engagent dans un programme ambitieux et cohérent, visant aussi bien la bonne gouvernance politique que le développement économique et social.

D'une manière générale, la France considère que le Pacte du millénaire pour le développement se fonde sur le partage des responsabilités entre les principales parties prenantes. Les pays développés ne peuvent s'engager sur une aide plus abondante et plus efficace que dans la mesure où, de leur côté, les pays en développement s'engagent à mobiliser leurs ressources intérieures pour financer des programmes ambitieux, mettre en œuvre des réformes visant à renforcer la gouvernance économique, à donner

aux plus démunis voix au chapitre dans la prise de décision, et à promouvoir la démocratie, les droits de l'Homme et la justice sociale.

Une implication renforcée des acteurs non gouvernementaux

Une aide efficace est aussi une aide qui associe les acteurs non gouvernementaux, notamment les collectivités territoriales et les organisations de solidarité internationale. Chaque année, plusieurs milliers d'actions sont menées par ces acteurs, le gouvernement soutenant environ un demi-millier d'entre elles. On estime qu'en 2003, les pouvoirs publics locaux ont apporté 41 M€ d'APD.

Les atouts des acteurs non gouvernementaux sont considérables. Par leur maîtrise d'une spécialité, ils peuvent être, pour les bailleurs, de précieux opérateurs. D'une façon générale, ils constituent un instrument privilégié pour œuvrer au renforcement, dans les pays du Sud, des sociétés civiles et des libertés locales. Ils apportent aussi une capacité d'innovation et de proposition. Ils sont, bien sûr, des observateurs vigilants, veillant à la concrétisation des engagements pris par les autorités nationales. Enfin, ils contribuent à créer une solidarité concrète entre populations et à diffuser dans la société française la grande cause que constitue l'aide au développement des pays du Sud.

Le gouvernement a décidé de mieux associer cette société civile à la formulation comme à la mise en œuvre de la politique française de coopération. Un représentant des ONG et des collectivités territoriales siègera ainsi dans la Conférence d'Orientation stratégique et de programmation (COSP).

Enfin, le gouvernement souhaite que soit au moins doublée en cinq ans (2009 par rapport à 2004) la part de l'aide au développement mise en œuvre par le canal des organisations de solidarité internationale.

Un dispositif français d'APD plus cohérent et efficient

Afin de renforcer sa cohérence et son efficacité, le dispositif français d'aide au développement a été rénové. Il est désormais doté d'un chef de file sur le plan gouvernemental, en la personne de la ministre déléguée chargée de la Coopération. Sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères, celle-ci coordonne les différents acteurs de la coopération française (ministère des Affaires étrangères, ministère chargé de l'Économie et des Finances, Agence française de développement...), veille à la bonne réalisation des prévisions et informe régulièrement le Président de la République et le gouvernement de la réalisation des objectifs sur le plan quantitatif et qualitatif. À ce titre, elle préside une Conférence d'orientation stratégique et de programmation (COSP), qui doit suivre la progression de l'APD française, veiller à la cohérence des actions des divers acteurs publics, valider les stratégies sectorielles et géographiques de la politique française de solidarité internationale, établir la programmation indicative des ressources allouées par secteur et par pays.

Par ailleurs, l'architecture retenue par le gouvernement pour la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit la création d'une mission interministérielle « Aide publique au développement », qui permettra de mieux identifier les crédits concourant au développement. Elle prévoit également la rédaction par le ministère des Affaires étrangères d'un Document de Politique Transversale (DPT) qui doit donner au Parlement une vision globale et cohérente de l'aide publique au développement, exposer la contribution des divers départements ministériels et proposer des éléments d'appréciation de la performance globale de cette politique avec des objectifs et indicateurs.

Enfin, les responsabilités opérationnelles des divers acteurs, sur le terrain, se trouvent clarifiées. L'Agence française de développement (Afd) est confirmée dans son rôle d'opérateur-

Le Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme : le rôle moteur de la France



Le Fonds mondial est un instrument financier chargé de recueillir, de gérer puis de distribuer des fonds additionnels pour lutter contre les trois maladies les plus meurtrières dans les pays en développement.

Créé en 2002, il résulte des initiatives lancées lors des sommets du G8 à Okinawa en 2000, à Gênes en 2001, et de la session spéciale des Nations unies consacrée au sida en juin 2001. La France a joué un rôle très actif en faveur de la création de ce nouvel instrument pour faire face à une pandémie hors normes. La France est aujourd'hui le second contributeur bilatéral à ce Fonds, avec une contribution annuelle qui était de 50 M€ en 2002

société civile (5 sièges) aux côtés des États donateurs (7 sièges) et bénéficiaires (7 sièges).

La France y est représentée par le Pr. Michel Kazatchkine, ambassadeur chargé de la lutte contre le sida et les maladies transmissibles, à la tête d'une délégation accueillant également le Luxembourg et l'Espagne.

Le Fonds mondial a été opérationnel très rapidement puisque qu'il a déjà approuvé le financement d'opérations dans 127 pays pour un montant de 3,1 milliards d'USD sur deux ans. 60 % de ces montants sont consacrés à la lutte contre le sida, 60 % à l'Afrique. Ces projets permettront en cinq ans l'accès au traitement antiré-

troviral de plus de 1,6 million de malades, l'accès au dépistage du VIH de 52 millions de personnes, le traitement de plus de 145 millions de cas de paludisme par les médicaments les plus récents et le traitement complet de 3,5 millions de cas de tuberculose.

La lutte contre le sida et notamment l'accès au traitement pour les malades des pays en développement nécessitent un engagement sur le long terme. Le Fonds a besoin de ressources pérennes pour remplir la mission que lui a confiée la communauté internationale, et surtout pour répondre à l'espoir qu'a suscité sa création auprès d'un nombre sans cesse croissant de malades.

C'est pourquoi, à l'initiative de la France, a été lancé un cycle de reconstitution des ressources dont l'objectif est de donner au Fonds une meilleure prévisibilité financière. Les besoins pour 2006 et 2007 sont de 3,5 milliards de dollars par an pour assurer la pérennité des programmes. La conférence d'annonce des engagements pour ces deux années se tiendra à Londres en septembre 2005.

Pour les années suivantes, la réponse aux besoins mondiaux, évalués par ONUSIDA à 15-20 milliards de dollars par an, nécessitera la mise en place de mécanismes nouveaux de financements comme le prélèvement de solidarité internationale proposé par le Président de la République au dernier Forum économique de Davos.

pivot de la coopération française dans la Zone de solidarité prioritaire. Dans ce périmètre, elle a en effet la responsabilité de conduire les opérations de développement dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural, de la santé et de l'éducation de base, de la formation professionnelle, de l'environnement, du secteur privé, des infrastructures et du développement urbain. Le ministère des Affaires étrangères, de son côté, conduit les actions de développement dans les secteurs régaliens ainsi que dans ceux de la culture et de la francophonie, de l'université et de la recherche. Hors de la Zone de solidarité prioritaire, il assure la conduite de l'ensemble des actions de développement qui sont susceptibles d'être menées. Avec le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, et le ministère de l'Outre-mer, il assure le pilotage stratégique et l'évaluation des actions de l'opérateur-pivot. D'une manière générale, il assiste la ministre chargée de la Coopération dans son rôle de chef de file de l'ensemble de l'APD française.

Harmoniser les actions des bailleurs, notamment européens

L'efficacité de l'aide pâtit d'un manque de coordination entre donateurs. La France, comme la plupart de ses partenaires, est donc engagée dans un effort d'harmonisation. Elle considère que les actions menées par des bailleurs différents dans un même pays et un même secteur (santé, éducation, transports, agriculture...) doivent s'inscrire dans une réflexion stratégique sectorielle, renforçant les stratégies de développement des pays bénéficiaires (« cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté » ou autres stratégies nationales de développement).

En mars 2005, au Forum de Paris sur l'efficacité de l'aide, la France s'est engagée, avec 130 pays représentant l'ensemble du monde du développement, à définir et à utiliser des indicateurs quantitatifs de progrès en matière d'harmonisation de l'aide, d'alignement sur les stratégies et les procédures nationales.

>>> Pour aller plus loin,
www.aidharmonization.org

Des OMD aux Biens Publics Mondiaux (BPM)

Au-delà des OMD, le ministère des Affaires étrangères cherche à faire progresser la réflexion internationale sur les moyens d'une mondialisation plus juste. C'est pourquoi, avec la Suède, la France a créé un Groupe de travail international sur les biens publics mondiaux.

Bien connu des économistes (son origine remonte au XVIII^e siècle et à Adam Smith), le concept de bien public occupe une place centrale dans la théorie économique dans la mesure où c'est sur lui que repose la définition des domaines respectifs de l'État et du marché. Au cours des dernières années, la mondialisation croissante et les insuffisances constatées de la gouvernance mondiale ont conduit à envisager la question des biens publics non plus seulement au niveau national mais aussi mondial. Ainsi est apparue la notion de Biens Publics Mondiaux (BPM). Ce concept paraît pouvoir constituer un socle théorique solide sur lequel refonder la légitimité des institutions internationales à partir de mandats clairs et de résultats tangibles.

Co-présidé par M. Ernesto Zedillo, ancien président du Mexique et M. Tidjane Thiam, ancien ministre du Plan de Côte d'Ivoire, et composé de 17 personnalités de haut niveau, le groupe de travail créé par la France et la Suède est chargé d'approfondir et de clarifier la théorie des BPM mais aussi de proposer des recommandations opérationnelles à la communauté internationale.

Six domaines prioritaires ont été retenus :

1. paix et sécurité,
2. commerce international,
3. stabilité financière internationale,
4. gestion durable des ressources naturelles,
5. prévention et contrôle des maladies transmissibles,
6. connaissance et recherche.

Le groupe de travail rendra son rapport final avant la fin de l'année 2005.

La production et/ou la préservation des BPM soulève le problème de leur financement. Un lien peut donc être établi avec les initiatives prises par la France en faveur des moyens innovants de financement de la solidarité internationale.

La reconstruction après le tsunami



© MAE / A. Evrad

Distribution de nourriture en Thaïlande par Action contre la faim avec l'appui de l'armée française.

Reconstruction d'une maison au Sri Lanka par les pompiers de Menton.



© MAE / M. Cormis

Après le raz-de-marée du 26 décembre 2004, la nécessité de reconstruire et donc de développer ou de « re-développer » les zones touchées s'est rapidement imposée. Au sein du ministère des Affaires étrangères, la DgCiD, compte tenu de ses domaines de compétences, s'est mobilisée pour cette mission, en liaison avec d'autres départements ministériels, en s'appuyant sur les ambassades françaises des pays concernés, et en particulier leurs Services de coopération et d'action culturelle (SCAC).

Son action s'inscrit dans les mécanismes interministériels mis en place par la Délégation au post-tsunami créée par le Premier Ministre.

Les compétences des professionnels impliqués ont largement été sollicitées au cours de cette crise pour :

1. évaluer les besoins et élaborer/sélectionner des projets de reconstruction dans les domaines jugés prioritaires par le gouvernement (santé, enfance et éducation, eau, système d'alerte et de prévention) ou particulièrement importants (pêche par exemple);
2. gérer les crédits inter-ministériels (20 M€) dédiés à la reconstruction post-tsunami;
3. envoyer, dans les pays les plus touchés, des experts pour l'évaluation des besoins et la mise en place des actions de coopération.

Ce souci de travailler dans un cadre harmonisé avec les autres bailleurs de fonds et en partenariat avec les pays bénéficiaires conduit la France à s'associer à des fonds multibailleurs d'aide programme, notamment dans le domaine de la lutte contre le sida, dans celui de l'éducation (Éducation pour Tous – Procédure accélérée), et dans le secteur de l'eau et de l'assainissement (Facilité africaine de l'eau, fonds fiduciaire du Conseil des ministres africains chargés de l'eau, et « Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural » de la Banque africaine de développement).

La France veille tout particulièrement à l'articulation de ses actions avec les donateurs bilatéraux européens et la Commission européenne.

Le travail en commun avec les autres acteurs bilatéraux sur la scène européenne est particulièrement fructueux avec l'Allemagne. La coopération franco-allemande prend la forme d'une feuille de route, allant de l'identification de priorités communes dans nos politiques de développement (par exemple, le travail du groupe de réflexion quadripartite sur les taxations internationales) jusqu'à un programme d'échange de personnels entre administrations. Le rapprochement avec le Royaume-Uni présente quant à lui deux aspects majeurs. D'une part, la signature en novembre 2004 d'un plan d'action, qui comprend une liste d'actions communes pour la poursuite des OMD. D'autre part, la tenue tous les six mois de consultations sur le développement, qui permettent aux services d'approfondir le dialogue sur les thèmes d'actualité. Plus récemment, la France a commencé à travailler avec ses partenaires suédois et néerlandais sur la rédaction d'un plan d'action, à l'image de celui qui a été signé avec les Britanniques.

L'enjeu le plus important réside sans doute dans l'articulation de notre aide bilatérale avec l'action de la Commission européenne. Par exemple, les nouveaux documents cadres de partenariat (DCP) prennent mieux en compte les interventions communautaires. D'autre part,

la France milite activement pour que la nouveau cadre stratégique de la politique européenne de développement, préparé par la Commission européenne, accorde une place centrale aux objectifs et aux mécanismes opérationnels de coordination et de complémentarité de l'aide européenne, dans la continuité des engagements pris lors de la Conférence de Paris sur l'efficacité de l'aide (mars 2005).

Renforcer la gouvernance internationale en matière de développement

L'efficacité de l'aide passe également par une amélioration et un renforcement de la gouvernance internationale des questions de développement.

La France plaide, en premier lieu, pour une meilleure coordination de diverses institutions existantes. ONU, OCDE, FMI, Banque mondiale, banques régionales et OMC pourraient, en multipliant fora de discussion et réunions de coordination, éviter un gaspillage de temps et de moyens, mettre en commun les idées et les compétences.

La France plaide par ailleurs pour la création d'une enceinte politique de gouvernance économique et sociale. Cette enceinte, qui associerait l'ensemble des pays concernés, serait chargée de donner une cohérence et une impulsion politique à l'ensemble des organisations internationales à caractère économique et social.

Enfin, la France propose une réforme de la gouvernance environnementale. La préservation de l'environnement est en effet une condition du développement, dans les pays riches comme dans les pays pauvres. À l'issue de plus d'une année de débats informels dans le cadre d'un groupe de travail qu'elle a créé, la France considère que la transformation du Programme des Nations unies pour l'environnement en une agence spécialisée des Nations unies aiderait la communauté internationale à mieux coordonner ses actions et à mobiliser plus efficacement les moyens dont elle dispose pour la protection

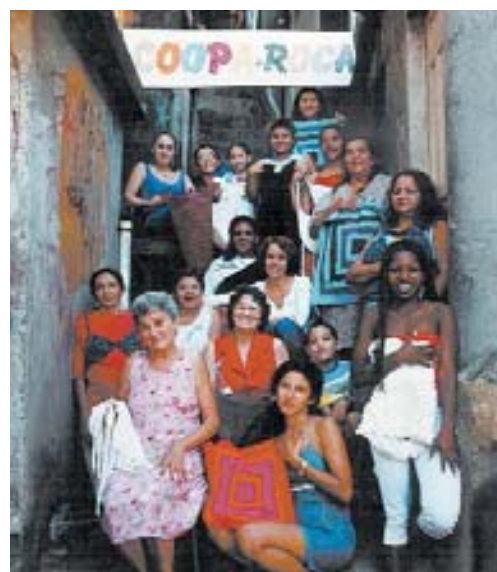
de l'environnement. Cette transformation permettrait de donner plus de visibilité et de force politique à l'action internationale dans ce domaine et de renforcer les capacités institutionnelles des pays en développement.

Évaluer systématiquement les actions de coopération

Le même souci d'efficacité commande à la coopération internationale française de généraliser l'évaluation de ses actions. Le ministère des Affaires étrangères soumet ainsi à une évaluation systématique tous ses projets d'aide au développement financés au moyen du Fonds de Solidarité Prioritaire. Par ailleurs, il réalise chaque année une quinzaine d'évaluations de grande ampleur (évaluation-pays, évaluation de politique sectorielle, évaluation d'instruments de coopération).

Au plan international, le ministère s'engage à confronter ses pratiques et à alimenter la réflexion stratégique sur les modalités de l'aide à partir des enseignements tirés des évaluations, et notamment celles menées conjointement avec d'autres pays et organisations internationales (évaluations multilatérales, examen par les pairs du CAD de l'OCDE...).

Couturières d'une coopérative de Rio de Janeiro avec laquelle de jeunes stylistes françaises montent un projet de mode.



© MAE/Morilo Mirelles

Accompagner la gouvernance démocratique en Afghanistan

© Robert Nickelsberg / Getty Images / AFP

Élections présidentielles à Kaboul,
le 9 octobre 2004.



Après la signature de l'Accord de Bonn en décembre 2001, la France à l'instar de la communauté internationale, a appuyé l'action menée sous l'égide du Président Karzai en vue du redressement du pays. Ainsi, le rétablissement des institutions publiques et de la capacité administrative sont considérés comme des axes prioritaires de la coopération française en Afghanistan.

La coopération parlementaire

La France est depuis septembre 2004 nation-cadre pour la coopération parlementaire. À ce titre, elle coordonne les efforts de la communauté internationale pour la mise en place du Parlement afghan en coordination avec le PNUD et formera les 100 premiers fonctionnaires du Parlement afghan.

Les besoins estimés pour la mise en place du Parlement sont de 12 M€. La France a versé 2,5 M€ et finance en outre le recrutement d'un expert parlementaire chargé de préparer la mise en route du Parlement (les élections législatives devaient avoir lieu en septembre 2005).

La réforme de l'administration publique

La France intervient dans le cadre du programme de réforme élaboré par la Commission Indépendante de la Fonction Publique. Son action vise à former une administration compétente et efficace. La contribution française (2 M€ au fonds fiduciaire du PNUD et recrutement d'un assistant technique) a permis la réalisation de neuf projets de renforcement des capacités au bénéfice des administrations afghanes pour une meilleure satisfaction des besoins des populations.

Le Poste contribue par ailleurs à la poursuite de la coopération entamée avec l'institut diplomatique du ministère des Affaires étrangères afghan et des actions de renforcement des services de la présidence de la République.

La coopération dans le domaine judiciaire

L'Institut Max Planck d'Heidelberg (MPI) et l'Institut International Paris-Lyon la Défense (IIPLD) ont développé, sur financements des ministères des Affaires étrangères français et allemand, un projet innovant sur la formation des juges et juristes afghans aux standards juridiques internationaux.

Le résultat de cette réflexion commune a été testé lors d'une formation à Kaboul qui a connu un succès remarquable. D'autres formations utilisant cette méthodologie seront organisées par le MPI et l'IIPLD.

Soutenir la gouvernance démocratique

Dans la Déclaration du Millénaire, l'ensemble des États membres des Nations unies ont proclamé, 52 ans après la Déclaration universelle des droits de l'Homme, qu'ils n'épargneraient aucun effort pour promouvoir la démocratie et renforcer l'État de droit, ainsi que le respect de tous les droits de l'Homme et libertés fondamentales reconnus sur le plan international. Ils ont ainsi admis comme essentiel, à côté de la sécurité et de la satisfaction des besoins, le droit à des institutions politiques représentatives et respectueuses de la dignité de la personne.

La France, patrie des droits de l'Homme, adhère pleinement à cette vision. Avec l'ensemble de l'Union européenne, elle soutient la proposition du Secrétaire général de l'ONU de rehausser la place des droits de l'Homme dans l'organisation des Nations unies et d'en faire le troisième grand objectif de l'action collective, après la sécurité et le développement.

Les évolutions de la société internationale dans ce domaine sont très encourageantes. Entre 1985 et 2000, le nombre de pays associant leur population, grâce à des élections pluralistes, à la gestion des affaires publiques, a plus que doublé. Il est passé de 54 à 121, permettant à plus d'un milliard d'individus supplémentaires de choisir leur propre gouvernement. Et ce mouvement d'expansion des libertés politiques se poursuit aujourd'hui dans la plupart des régions du monde.

La France apporte, aux pays qui ont requis son aide, un soutien à la gouvernance démocratique. Elle les aide à établir ou consolider l'État de droit, à faire fonctionner des institutions représentatives et des processus participatifs. Elle appuie aussi les réformes administratives et les processus de décentralisation dans lesquels ils se sont engagés afin de mieux répondre aux attentes de leurs citoyens. Elle soutient le développement d'une gestion transparente et efficace

des finances publiques. Enfin, elle accompagne les processus d'intégration régionale dans lesquels ces pays ont décidé de s'engager pour mieux maîtriser leur destin.

Consolider l'État de droit et la démocratie

La réalisation de l'État de droit et de la démocratie dépend de l'existence d'un certain nombre d'institutions et de leur bon fonctionnement. Elle dépend aussi de la capacité de la société civile à défendre ses droits et de celle des médias à affirmer leur indépendance. La France intervient auprès de ces trois publics.

Des institutions publiques représentatives et respectueuses des libertés

Le ministère des Affaires étrangères apporte un appui aux institutions jouant un rôle clé dans la mise en œuvre de l'État de droit et de la démocratie : les assemblées parlementaires, les hautes juridictions (Conseil d'État, Cour des Comptes, Conseil Constitutionnel...), la justice, les institutions pénitentiaires, la police, les commissions nationales des droits de l'Homme, les médiateurs, les barreaux... Il s'agit d'aider ces institutions à comprendre la gouvernance démocratique et à la mettre en pratique.

Trois types d'actions sont proposées :

■ **des actions de formation** : elles visent surtout à former des juges et des policiers travaillant selon les normes d'un État démocratique ; les principaux opérateurs sont l'École nationale de la Magistrature (ENM) et le Service de coopération technique internationale de police (SCTIP) du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales ;

■ **une aide à la réforme et à la rénovation du droit** : la France appuie la mise en place de codes

Appui aux réformes judiciaires dans le monde arabe

La modernisation de la justice est devenue aujourd'hui un enjeu fondamental pour accompagner le développement humain et économique des pays arabes.

Suite aux engagements pris au Sommet du G8 de Sea Island (juin 2004), la France est de plus en plus sollicitée pour répondre à des demandes de coopération et accompagner des réformes dans les pays arabes.

Des actions sont menées aussi bien dans un cadre bilatéral qu'à travers les programmes régionaux MEDA de l'Union européenne, les jumelages institutionnels ou encore l'initiative de l'OCDE et du PNUD consacrée à la bonne gouvernance en faveur du développement des pays arabes (au sein duquel la France co-préside avec les États-Unis le groupe de travail sur les réformes judiciaires).

Fortes d'une tradition juridique commune, la France et les pays arabes ont célébré en 2004 le bicentenaire du code civil à travers de nombreuses manifestations, notamment au Maroc et au Liban où l'université Saint-Joseph va publier, en partenariat avec les éditions Dalloz, la première édition en langue arabe du code civil. Par ailleurs, dans le cadre du processus de réforme engagé en Algérie, un accord de coopération a été signé fin 2004 pour renforcer les liens entre les administrations de la justice des deux pays.



Au Moyen-Orient, la DgCiD a organisé une première conférence régionale sur la justice dans le monde arabe à Doha, les 12 et 13 octobre 2004. Inaugurée par l'Emir du Qatar en présence du Garde des Sceaux, cette conférence a rassemblé soixante-dix professionnels de justice (magistrats, avocats, universitaires, experts) et plusieurs ministres représentant, outre la France, treize pays du Moyen-Orient ainsi que l'Agence internationale de la Francophonie.

Les thèmes abordés ont couvert un champ très large de coopération, du plus général, comme la justice au service des droits fondamentaux, au plus spécifique, comme le rôle joué par les huissiers ou les notaires pour garantir l'effectivité des décisions de justice et la sécurité juridique.

Plusieurs thèmes d'intérêt commun ont été dégagés :

→ le statut de la magistrature : recrutement, discipline, indépendance, responsabilité ;

→ l'organisation des juridictions : la gestion des flux judiciaires, l'informatisation, les missions des assistants des juges ;

→ le rôle de l'avocat dans les différents types de contentieux, l'organisation de la profession, l'aide juridictionnelle ;

→ la mise en œuvre des conventions internationales en matière de lutte contre la criminalité organisée, le blanchiment et le terrorisme.

Le souhait de l'ensemble des participants de bénéficier de formations en arabe sera pris en compte par le gouvernement français, qui a édité, à cette occasion, une première brochure bilingue, en arabe et en français, sur l'expertise juridique française.

(code civil, code pénal, code de procédure pénale...), la réforme des textes (statuts de la magistrature garantissant l'indépendance des juges, lois contre la criminalité organisée...), la traductions en langues étrangères de textes juridiques français fondamentaux...;

► la mise à disposition d'une documentation à caractère juridique et/ou technique.

Des sociétés civiles aptes à défendre les droits de l'Homme

Afin de renforcer la prise de conscience par les populations elles-mêmes de leurs droits fondamentaux, le ministère des Affaires étrangères agit également en direction des sociétés civiles. Il vient en appui aux associations de défense et de promotion des droits de l'Homme.

Soutien aux réformes en Ukraine

Grand pays de 50 millions d'habitants aux marges de la future Europe élargie, l'Ukraine a connu avec « la révolution orange » une évolution politique majeure. Le nouveau gouvernement, dont la priorité est désormais l'ancrage du pays au modèle démocratique, doit pour réaliser cet objectif poursuivre la réforme de ses institutions et de son appareil d'État.

Avant même l'élection à la présidence de Viktor Iouchtchenko, les autorités ukrainiennes avaient entrepris la réforme d'une administration encore largement marquée par l'héritage soviétique : adoption d'un statut de la fonction publique en 1993, volonté affichée d'améliorer la qualité du travail gouvernemental et de la formation des fonctionnaires. L'alternance politique devrait accélérer ce processus de réformes, qui devrait bénéficier d'un soutien accru des grands bailleurs multilatéraux (Commission européenne, PNUD, Banque Mondiale).

La France accompagne l'Ukraine dans sa politique de réformes administratives en poursuivant les actions de coopération qu'elle conduit dans ce pays depuis son indépendance. Elle s'attache à soutenir la réforme administrative tant à l'échelon du pouvoir central (transfert d'expérience en matière de travail gouvernemental) qu'à l'échelon régional (coopération avec les régions de Kharkov et de Dnipropetrovsk).

Afin de tenir compte de la nouvelle donne politique et de satisfaire une demande exprimée par les autorités ukrainiennes, quatre assistants techniques devaient être affectés auprès de l'administration ukrainienne dans les domaines de la fonction publique, la décentralisation, la justice, l'agriculture.



© MAE / F. de La Mure

Entretien de M. Jacques Chirac, président de la République française, avec M. Viktor Iouchtchenko, son homologue ukrainien à l'Élysée, en juin 2005.

Ainsi, avec la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), il s'emploie à conforter l'existence et à renforcer les capacités d'un certain nombre de mouvements, souvent en situation de précarité, en leur proposant des formations et en les mettant en réseau au sein de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme.

Avec le Haut Commissariat aux droits de l'Homme, il aide à la mise en place dans un certain nombre de pays d'Afrique d'un système national pour la promotion et la protection des droits de l'Homme, système faisant appel à des élus et à des acteurs de la société civile.

Des médias indépendants et professionnels

Afin d'accompagner l'affirmation de médias indépendants et professionnels, le ministère des Affaires étrangères propose des actions de formation des journalistes en France et sur place. Il appuie également la structuration et la professionnalisation des formations locales à la profession de journaliste. Enfin, il soutient les entreprises de presse, les syndicats de journalistes et les autres organismes agissant pour la défense et la promotion de la liberté d'expression.

Le ministère des Affaires étrangères concentre ses interventions dans les pays en développement (Centrafrique, République démocratique du Congo, Burkina-Faso, Niger, Mali...), dans les zones en reconstruction (Afghanistan, Bosnie...) ou les pays en transition (d'Europe et d'Asie centrale).

Promouvoir la réforme administrative et la décentralisation

Aider les administrations de l'État à se réformer

Ayant à traduire dans les faits les actes du gouvernement et à appliquer les lois, les administrations ne peuvent remplir leurs missions qu'à condition d'être légitimes et responsables par rapport à leurs citoyens, justes et équitables par rapport à leurs propres agents, efficaces et crédibles par rapport aux usagers.

La coopération que la France propose à ses partenaires a pour objectif de promouvoir :

- une organisation administrative qui garantisse la séparation des pouvoirs, la légalité et la mise en œuvre des politiques publiques ;
- une fonction publique efficace ;
- une relation avec les usagers profondément renouvelée par les opportunités qu'offrent les technologies de l'information et de la communication.

L'expertise française dans le domaine administratif prend la forme :

- de conseil, d'ingénierie administrative et de formation, notamment dans les domaines de l'organisation de l'administration centrale et de l'administration territoriale, des relations avec les usagers, du travail gouvernemental, de la déconcentration, de la régulation, de la gestion déléguée et du contrôle de légalité ;
- de projets d'appui à des programmes nationaux de réforme de l'État afin d'améliorer les performances des administrations nationales.

Le travail gouvernemental, les questions statutaires, la politique de formation des personnels, la déconcentration, la déontologie, les contrôles internes et externes et l'administration électronique font partie des principaux thèmes de coopération demandés par nos partenaires.

Appuyer la décentralisation et le développement local

La coopération internationale française, dans le domaine des libertés locales, met en œuvre trois types d'actions :

- ▶ elle accompagne les processus de décentralisation et de renforcement des collectivités locales qui, dans les pays en développement, permettent d'étendre les libertés et d'améliorer l'efficacité du service rendu aux citoyens ;
- ▶ elle soutient les programmes d'aménagement du territoire et de développement régional ;
- ▶ elle apporte son appui à un développement urbain durable.

Améliorer la gouvernance financière

La priorité accordée par la communauté internationale à la lutte contre la pauvreté, le lien organisé par les Institutions de Bretton Woods entre les annulations de dettes (initiative « pays pauvres très endettés » renforcée) et l'établissement des « cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté » (CSLP) renforcent les exigences en matière de gouvernance financière. L'action du ministère des Affaires étrangères s'inscrit dans ce cadre et cherche à promouvoir une meilleure gestion et une plus grande transparence des finances publiques et donc, de manière générale, une bonne gouvernance.

La coopération en matière de gouvernance financière s'exerce au bénéfice :

- ▶ des institutions de l'État, ministères des Finances et de l'Économie (volets budgétaire et de comptabilité publique, douanes et fiscalité interne) mais aussi ministères techniques, afin de leur permettre de renforcer leurs services financiers ;
- ▶ des institutions régionales africaines afin qu'elles renforcent leur rôle en matière de surveillance multilatérale, d'union douanière et d'harmonisation des législations financières des États membres.

Les actions menées par le ministère des Affaires étrangères visent à :

- ▶ contribuer à l'élaboration de doctrines : réalisation d'une étude sur la mobilisation des recettes fiscales en Afrique subsaharienne et d'une étude sur la gestion des dépenses publiques, qui formulent des recommandations concrètes, permettant aux États d'améliorer leur système de gestion des finances publiques ;
- ▶ développer des outils et des méthodes adaptés : appui à la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (African Capacity Building Foundation, ACBF) et, en collaboration avec la direction générale de la comptabilité publique du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, participation au développement d'un progiciel de comptabilité publique « ASTER », mis gracieusement à disposition des États demandeurs ;
- ▶ collaborer à la gestion des finances publiques par des projets qui contribuent à :
 - sécuriser les recettes publiques ;
 - réformer la gestion des dépenses publiques en passant d'un budget de moyens à une logique d'objectifs et de résultats ;
 - améliorer le niveau de transparence et de responsabilité en matière de gestion budgétaire ;
- ▶ former des cadres des administrations financières, notamment par l'octroi de bourses d'études dans les écoles financières françaises ou dans divers instituts de formation.

Favoriser l'intégration régionale

Le regroupement d'États en ensembles économiques régionaux constitue non seulement une tentative de réponse aux risques de marginalisation, mais également un élément de stabilité et de réduction des conflits entre les États. Bon « levier » de réformes qui peuvent plus difficilement être menées à l'échelle nationale, c'est un cadre de références de la mise en œuvre de stratégies sectorielles.

Le soutien du ministère des Affaires étrangères à l'intégration régionale en Afrique s'inscrit dans les priorités du NEPAD qui privilégie les approches régionales du développement.

Il se traduit par une série d'actions visant à appuyer la constitution d'ensembles politiques et économiques sous-régionaux africains:

■ appui institutionnel aux instances d'intégration régionale: favoriser les processus de convergence et d'intégration économiques des États membres de la Zone franc (au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC); appuyer la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui est chargée de la mise en œuvre des programmes du NEPAD en Afrique de l'Ouest, privilégiant le rapprochement avec l'UEMOA; accompagner les processus d'intégration régionale en Afrique australe et orientale (Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) privilégiant le transfert d'expériences à partir des institutions régionales francophones.

■ renforcement des organisations régionales spécialisées comme la Conférence interafricaine des marchés d'assurances (CIMA) et la Conférence interafricaine de prévoyance sociale (CIPRES). ■



La Coopération scientifique et universitaire au service du développement

Alors que dans les pays développés l'économie de la connaissance croît à un rythme accéléré, les pays du Sud, faute de structures universitaires ou de recherche performantes, restent le plus souvent exclus de ce mécanisme, facteur supplémentaire faisant obstacle à leur développement.

C'est pourquoi la coopération universitaire et scientifique occupe une place importante dans le dispositif français d'aide publique au développement que le ministère des Affaires étrangères conduit et met en œuvre. La France entend plaider pour que l'enseignement supérieur et la recherche soient réintroduits dans les priorités du développement en tant que bien public mondial.

Formation scientifique
en biologie moléculaire
France-Afrique



© IFD / A. Rival

La coopération universitaire

Notre action vise en priorité à aider les universités de l'Afrique francophone.

Elle se développe autour de trois axes :

→ une approche régionale, à travers des écoles inter-États, afin de permettre l'émergence de pôles d'excellence africains à vocation régionale. Parmi ces écoles, il convient de citer l'École inter-États des sciences et médecine vétérinaires de Dakar (EISMV), le groupe des écoles EIER-ETSHER (Institut supérieur Inter-États de formation et de recherche dans les domaines de l'eau, l'énergie, l'environnement et les infrastructures) à Ouagadougou, ainsi que le Centre africain d'études supérieures en gestion (CESAG) de Dakar.

→ un appui à la restructuration des enseignements supérieurs nationaux offerts principalement par les universités publiques créées au moment des indépendances de ces pays. Les grands axes de ces actions sont principalement la professionnalisation des filières proposées, le soutien aux équipes de recherche et le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Dix projets sont en cours, représentant un total de crédits de plus de 11 M€. L'aide à l'adaptation du LMD (Licence-Master-Doctorat) fait aussi partie des instruments utilisés. Cet appui institutionnel s'étend aux organisations régionales, dont le rôle est important en Afrique : UEMOA et surtout le conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (CAMES);

→ une action en faveur de la mobilité des étudiants, en coopération avec l'AUF, avec la mise en place, en 2004, d'un programme spécifique de 10 M€, conformément aux décisions du Sommet de Beyrouth de 2003.



© IRD / J.-J. Lemasson

Laboratoire de biopédologie à Dakar.

Pour l'avenir, il est envisagé de renforcer les formations doctorales, dans le cadre de pôles d'excellence, appuyés sur des partenariats avec des consortia d'universités françaises, en privilégiant quatre groupes de disciplines : sciences de l'ingénieur, économie et gestion, agronomie et environnement, santé.

La coopération scientifique

L'importance accordée à la recherche repose sur deux considérations :

→ la volonté de soutenir, dans les pays du Sud, la constitution de capacités scientifiques et la production de connaissances adaptées aux besoins de ces pays, pour favoriser leur développement et résorber la fracture scientifique qui les menace;

→ la nécessité de prendre en compte les problématiques propres aux pays du Sud pour apporter des réponses pertinentes aux grands défis qui menacent la planète, dans le domaine de la santé ou de la protection contre les risques naturels.

L'action du ministère des Affaires étrangères se développe à la fois dans un cadre bilatéral et sur le plan multilatéral. Elle privilégie la formation des jeunes chercheurs et vise à favoriser l'intégration des équipes du Sud dans les circuits internationaux de

la recherche en les associant à des chercheurs du Nord dans des programmes innovants, ainsi que dans les grands programmes multilatéraux. Elle s'appuie en particulier sur deux opérateurs : l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)

Ainsi, la France finance sur FSP plusieurs programmes originaux associant chercheurs du Sud et du Nord. Le programme CAMPUS/CORUS, par exemple, a permis de soutenir plus de 80 projets de recherche. À signaler également le projet SIST (Système d'informations scientifiques et techniques), qui vise à promouvoir une dynamique durable des échanges d'informations scientifiques.

Au niveau multilatéral, le ministère des Affaires étrangères contribue aux grands programmes internationaux (principalement le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale) et finance des organismes d'appui à la structuration de la recherche au sud : Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) et Fondation Internationale pour la science (FIS).

2 | Animer le dialogue culturel international

L'action culturelle extérieure constitue une composante ancienne et fondamentale de la politique étrangère de la France. Cette politique s'inscrit dans un contexte international renouvelé dans lequel les acteurs s'inquiètent, d'une part du développement, dans le champ de la culture, de phénomènes de standardisation, d'autre part de la mobilisation croissante des identités culturelles dans les tensions et les conflits. Dans ce contexte, la France considère que la société internationale a besoin d'un plus grand respect pour la diversité culturelle et d'un engagement plus résolu vers l'unité. Telle est la double conviction qui inspire son action culturelle extérieure. Elle la conduit à proposer une convention internationale garantissant la diversité culturelle et à apporter un soutien concret aux pays qui éprouvent des difficultés à développer leur culture. Elle l'incite également à proposer la langue et la culture françaises, dont le rayonnement est international, comme espace de dialogue et de rapprochement entre sociétés.

Pour une convention mondiale sur la diversité culturelle

Lors du Sommet du développement durable de Johannesburg, en septembre 2002, le Président de la République a appelé à « l'adoption par la communauté internationale d'une convention mondiale sur la diversité culturelle ». Il a également indiqué qu'il revenait à l'UNESCO – instance universelle et politiquement légitime s'agissant de questions culturelles – d'en prendre la responsabilité. L'objectif de cette convention devrait être de consacrer, en droit international, la liberté des États de définir et de mener des politiques culturelles; capacité

Représentation à Séoul par Éric Vigner
du « Bourgeois Gentilhomme » en coréen.



© MME / Chen-Bok Kim

aujourd'hui menacée par la libéralisation du commerce des biens et services culturels.

L'appel de Johannesburg a été suivi d'une importante mobilisation. Le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Culture y ont puissamment contribué, en participant à l'élaboration de l'avant-projet de convention, en inscrivant la diversité culturelle à l'agenda de tous les grands rendez-vous internationaux et multilatéraux (Francophonie, Réseau international sur la politique culturelle, dialogue Asie-Europe, Forum social mondial de Porto Alegre...) et en menant une active campagne de sensibilisation auprès des gouvernements étrangers et des sociétés civiles.

En 2005, le processus de négociation se trouvait dans une phase décisive, la convention pouvant faire l'objet d'une adoption à l'occasion de la conférence générale de l'UNESCO, annoncée au mois d'octobre.

Aider le développement des cultures du Sud

La priorité accordée par le Gouvernement à la promotion de la diversité culturelle n'est en rien une position défensive qui viserait à protéger la seule culture française. Elle se traduit au contraire par l'ambition de favoriser la diversité culturelle partout dans le monde, à commencer dans les pays les plus démunis où la création et la diffusion de biens culturels locaux est directement menacée par l'absence de moyens financiers et par les déficiences des circuits économiques.

Le ministère apporte ainsi son appui aux pays en développement dans les secteurs de la culture et de la communication. Il soutient la création artistique et favorise son accès aux circuits de distribution internationaux. Il appuie la professionnalisation des opérateurs culturels. Il apporte une assistance aux États désireux de

mettre en place des politiques culturelles. Pour mener ces actions, il s'appuie sur son réseau d'établissements culturels (plus de 200 centres culturels et alliances conventionnées dans les pays en développement) et d'attachés audiovisuels, sur le programme « Afrique en créations » de l'AFAA et le Plan Images Afrique.

Promouvoir le patrimoine et la création artistiques

Le programme Afrique en créations, que met en œuvre l'Agence française d'action artistique (AFAA), a pour ambition de soutenir la formation des artistes et des opérateurs culturels de ces pays. Il participe à l'organisation de grandes manifestations pan-africaines comme les Rencontres de la Photographie Africaine, les Rencontres Chorégraphiques de l'Afrique et de l'Océan Indien, la Biennale d'Art Contemporain de Dakar, le Festival International des Musiques Nomades de Nouakchott ou le Festival « Dialogue de Corps » à Ouagadougou.

Le projet de coopération et de développement, intitulé « Les musées au service du développement », est en cours d'aboutissement. Il établira un rapport privilégié entre l'École du Patrimoine Africain de Porto Novo au Bénin, établissement à vocation régionale intervenant dans 26 pays d'Afrique francophone, lusophone et hispanophone, et le musée du quai Branly. Ce dernier apportera en particulier son expertise documentaire et pédagogique liée à l'accueil des publics jeunes et à la conception d'expositions temporaires.

En Amérique latine et aux Caraïbes, le programme SIRCHAL (Site international sur la revitalisation des centres historiques des villes d'Amérique latine et des Caraïbes), accueilli par l'AFAA, associe les ministères de la Culture et des Affaires étrangères. Il permet de compléter les programmes bilatéraux par l'organisation de séminaires internationaux (une trentaine déjà réalisés) sur la revitalisation de centres historiques. Cette

Afrique en créations

www.afaa.asso.fr

© Yinka Shonibare



Africa Remix, l'art contemporain d'un continent.

Victorian Philanthropist's Parlour, Yinka Shonibare, E. & P. Norton, Santa Monica.

L'AFAA, principal opérateur du ministère des Affaires étrangères pour les échanges artistiques, est chargée du programme « Afrique en créations ». Dans le cadre de ce programme, elle met actuellement en œuvre un projet d'« Appui aux expressions artistiques des pays de la Zone de Solidarité Prioritaire », d'un montant de 5,9 M€ sur trois ans. À ce projet collabore l'association grenobloise « Culture et Développement » pour l'appui à la politique culturelle des collectivités territoriales.

« Afrique en créations » accompagne les artistes africains à toutes les étapes de leur progression, depuis le début de leur processus créatif jusqu'à leur insertion dans les grands courants artistiques mondiaux. Elle facilite leur développement de carrière à l'international. Elle est à l'origine de grands événements autour de l'art africain. Elle a ainsi organisé « Africa Remix », vaste panorama de l'art africain contemporain présentée au printemps 2005 au Centre Pompidou ou « Design made in

Africa » en partenariat avec la ville de Saint-Étienne. Elle assure la circulation dans le monde des expositions issues de la Biennale de la photographie de Bamako et soutient la diffusion internationale des productions musicales africaines. Dans le domaine théâtral, le programme « Encres fraîches » permet de développer



Le Pirate, série « Tati autoportraits » Samuel Fosso, Centre Pompidou, Paris.

des co-réalisations en partenariat avec des scènes françaises. Un « Médée » a, par exemple, été créé par le Théâtre des Amandiers avec des acteurs burkinabés, tandis que la Comédie française mettait en scène des « Écritures d'Afrique ».

En 2004, deux nouveaux programmes ont été élaborés : « Visas pour la Création », programme de résidences-crédation monté avec des structures d'accueil en Afrique et en France et « Ateliers du Monde », campagne d'ateliers régionaux de formation. En 2005, un concours de jeunes stylistes « L'Afrique à la mode » a été lancé.

© Samuel Fosso

méthodologie consolide la collaboration entre les élus, la société civile et le secteur privé.

Développer le livre et la lecture

Les autorités françaises apportent un appui au secteur du livre et à la lecture dans les pays d'Afrique subsaharienne ainsi qu'en Asie et sur le pourtour méditerranéen.

Tous les éléments de la chaîne du livre sont concernés : l'appui aux politiques nationales du livre et aux structures institutionnelles, la formation des professionnels, l'approvisionnement en livres français pour le plus grand nombre à travers les réseaux de bibliothèques locales, le soutien à l'édition locale et au développement de la librairie, la diffusion au Nord des publications du Sud, la modernisation des outils d'information et de communication...

Programme plus permet par exemple de distribuer plus de 100 000 livres universitaires, de tous domaines, en Afrique subsaharienne, à des prix extrêmement réduits (environ 50 % du prix français), par l'intermédiaire d'un réseau de librairies locales.

Accompagner le développement du cinéma et des médias audiovisuels

Le ministère des Affaires étrangères accorde une attention particulière au cinéma et à l'audiovisuel qui, au Sud comme au Nord, jouent un rôle central dans la vie culturelle. Son aide porte sur la production et la diffusion des images ainsi que sur la formation des professionnels du secteur.

Pour concrétiser la priorité accordée au continent africain, le ministère des Affaires étrangères a mis en place un « Plan images Afrique ». Doté d'environ 13 M€ sur trois ans, il se compose de plusieurs outils destinés à valoriser la créativité des professionnels et à construire

re un tissu industriel de production dans cette zone :

- ▶ le Fonds Images Afrique (appui à la production cinéma et télévision) ;
- ▶ Africa Cinémas (aide à la distribution du film africain en Afrique), en partenariat avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) et la Commission européenne ;
- ▶ un programme de modernisation des télévisions d'une dizaine de pays d'Afrique francophone, confié à Canal France International (CFI).

Le repositionnement de CFI, décidé par le Gouvernement, illustre cette volonté de doter notre pays d'un outil efficace au service d'une politique de coopération renouvée avec les télévisions des pays émergents ou de la Zone de solidarité prioritaire. Sans renoncer à sa mission primitive de fourniture de programmes audiovisuels français aux télévisions étrangères, CFI va donc progressivement développer une expertise au service des télévisions et des producteurs audiovisuels du Sud et des pays émergents, qu'il s'agisse de conseil, d'évaluation de projets, de formation, de recherche de financements internationaux ou d'appui à la circulation des images du Sud.

Favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication

La France s'emploie à favoriser l'accès des pays du Sud aux technologies de l'information et de la communication. Le ministère des Affaires étrangères a ainsi activement participé à la préparation de la première phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (Genève, décembre 2003) et s'engage de la même façon dans l'organisation de la seconde (Tunis, novembre 2005). Ses actions de coopération s'inscrivent dans le droit fil des priorités arrêtées par la Communauté internationale à cette occasion (Plan d'action de Genève).

Plan Images Archives

Inscrit dans la continuité du « Plan Images Afrique », le « Plan Images Archives » a pour objectif la sauvegarde et la valorisation des patrimoines cinématographiques, audiovisuels et photographiques les plus menacés.



Doté de 4 M€ sur trois ans, ce programme vise à susciter des initiatives « de terrain », ou à consolider, lorsqu'ils existent, les projets en faveur de la sauvegarde de ces patrimoines.

Il se décompose en trois volets :

- le premier concerne directement le continent africain, puisqu'il s'agit de numériser une grande partie du fonds de la Cinémathèque Afrique, constitué de près de 1 200 titres. En accord avec les ayants droit, ce fonds sera mis à disposition de plusieurs cinémathèques africaines régionales. Partenaire de ce projet, le musée du Quai Branly assurera également une large diffusion en France et à l'étranger de cette initiative ;
- le deuxième inclut l'ensemble des pays de la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP) et vise à initier ou à faciliter des plans de sauvegarde des archives, via la constitution de fonds numérisés. Ces fonds peuvent provenir aussi bien d'institutions publiques (archives nationales, services de radiodiffusion), parapubliques (cinémathèques, instituts...) ou même privées (associations, fondations...). Les archives concernées peuvent être cinématographiques, audiovisuelles ou photographiques ;
- le troisième, également ouvert à l'ensemble des pays de la ZSP, offrira une « vitrine » des productions culturelles de ces pays accessible sur le net. Un « portail des cultures ZSP » sera créé sur la base de différents sites existants devant permettre de :
 - valoriser la création culturelle de ces pays ;
 - mettre à disposition du plus grand nombre les agendas culturels nationaux et régionaux ;
 - servir de plate-forme de démonstration et de lancement d'œuvres originales ;
 - faciliter la valorisation des fonds numérisés.

Le Fonds Sud Cinéma : un instrument exceptionnel au service de la diversité culturelle



« La Terre abandonnée » de
V. Jayasundara, Caméra d'Or,
festival de Cannes 2005.

Depuis plus de 20 ans, cette aide sélective a soutenu la production de plus de 340 longs métrages originaires d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, du monde arabe et de certains pays d'Europe de l'Est. Elle a permis à des artistes et à des producteurs, aujourd'hui reconnus par les plus grands festivals internationaux, de travailler à des projets à forte identité culturelle dans leurs pays d'origine.

Sa présidence est assurée depuis mars 2004 par le cinéaste cambodgien Rithy Panh. Elle est composée de professionnels de l'audiovisuel.

En 2004, la commission a examiné 117 projets de longs métrages de fiction et a accordé 18 aides à la production.

Lors de son édition 2005, le Festival de Cannes a sélectionné 6 films appuyés par le Fonds Sud Cinéma.

Accueillir les cultures étrangères en France

La France agit pour une diversité culturelle effective, non seulement à l'étranger, mais aussi sur son territoire national. Elle s'est ainsi engagée dans une ambitieuse politique d'accueil des cultures étrangères qui se traduit notamment par l'organisation de Saisons ou d'années culturelles.

Ces opérations d'envergure résultent d'engagements diplomatiques bilatéraux pris au plus haut niveau de l'État. Elles cherchent à valoriser et renouveler l'image d'un pays dans les domaines culturel et artistique, mais aussi scientifique et technologique. Elles favorisent le développement de partenariats durables entre institutions des deux pays et donnent un nouvel élan aux actions de promotion et de coopération menées par les postes diplomatiques.

Les thèmes des saisons et leurs programmes sont définis conjointement par deux commissaires, l'un français, l'autre du pays concerné. Le ministère de la Culture et de la Communication et les institutions qui en dépendent sont étroitement associés à leur conception ainsi qu'à leur financement. D'autres ministères peuvent également apporter leur concours. De nombreuses collectivités territoriales contribuent à l'accueil des manifestations sur l'ensemble du territoire, conférant à ces saisons une dimension nationale.

Les saisons ou années culturelles étrangères depuis 1999



Affiche de l'Année du Brésil.

Islande, terre vivante, au Palais de la Découverte, 2004, Paris.



1999

Maroc (*Le temps du Maroc*)
www.temps-du-maroc.net

Québec (*Printemps du Québec, le feu sous la glace*)
www.printempsduquebec.org

Ukraine (*Regards sur la culture ukrainienne*)
www.culture.fr/culture/actualites/ukraine.htm

2001

Hongrie (MAGYart)
www.magyard.com

2002

République Tchèque (*Bohemia Magica, une saison tchèque en France*)
www.bohemiamagica.com

2003

Algérie (*Djazair, une année de l'Algérie en France*)
www.djazair2003.org

2004

L'Année de la Chine
www.anneedelachine.org
Nova Polska, une saison polonaise
www.nova-polska.pl
Quinzaine islandaise

2005

Brésil Brésils
www.bresilbresils.org
Étonnante Lettonie

2006

Festival des cultures francophones
Arménie mon Amie

La lutte contre la fracture numérique



© MAE / R. Franco

Démonstration d'accès à l'internet depuis le Centre Aden de Mbaïki, RCA.

Projet ADEN

Par un appui à l'implantation d'une soixantaine de points collectifs d'accès à Internet dans 13 pays francophones, lusophones et anglophones d'Afrique subsaharienne, ce projet (6 M€ de 2004 à 2007) vise à accompagner le développement de l'usage d'Internet et à former des ingénieurs réseaux, des gestionnaires et des médiateurs. Il doit permettre aussi de co-financer le développement d'applications informatiques adaptées au contexte africain, l'installation de serveurs d'hébergement et la mise en ligne de contenus originaux.

Projets bilatéraux de réforme des cadres juridiques :

la coopération internationale française accorde une attention particulière au cadre juridique favorisant le développement de l'internet. Ainsi, elle aide le Sénégal à mettre en place une Loi « Informatique et Libertés ».



www.africaden.net



Association Française d'Action Artistique

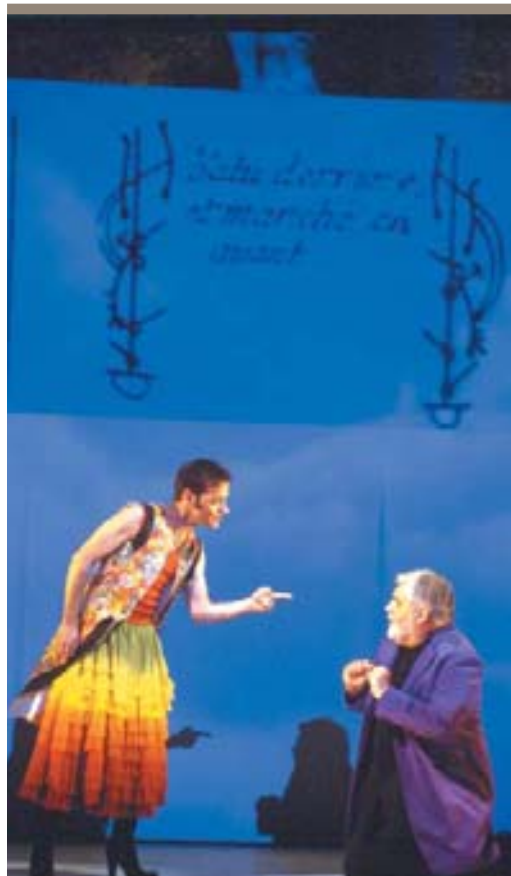
L'AFAA est chargée dans la plupart des cas de la coordination, de la mise en œuvre et de la gestion financière des programmes définis par les commissaires. Elle mobilise des partenariats privés qui concourent en particulier au financement des grandes expositions patrimoniales présentées dans le cadre des saisons culturelles.

Depuis l'« Année de l'Inde » en 1985, la France accueille de manière régulière des manifestations de ce type. De 1992, date du « Rendez-vous avec les Philippines », à 2002, année de la saison tchèque « Bohémia Magica », une douzaine d'opérations de plus ou moins grande envergure ont été organisées dont, en particulier, « Le Temps du Maroc ».

En 2003, « Djazaïr, année de l'Algérie » a mobilisé un large public dans le cadre de manifestations se déroulant sur l'ensemble du territoire. En 2004, plus d'un million de spectateurs ont assisté aux spectacles de l'« Année de la Chine » et 200 000 personnes étaient présentes aux Champs Élysées lors du défilé du Nouvel An chinois.

Cette politique d'accueil des cultures étrangères permet aussi de souligner la volonté de la France de favoriser le dialogue et les échanges culturels européens. Après la Hongrie en 2001, la République tchèque en 2002, l'Islande et la Pologne en 2004, ce sera en 2005 au tour de la Lettonie de faire découvrir au public français les différentes facettes de sa culture.

D'autres événements sont en préparation (Année de l'Arménie, événements culturels coréens et thaïlandais...), en particulier, le Festival des Cultures Francophones annoncé par le Président de la République au Sommet des Chefs d'État ayant le français en partage à Beyrouth en 2002. Cette manifestation d'envergure, qui se déroulera de mars à octobre 2006,



À gauche, Année France-Chine, « Les Paladins » de Rameau, direction W. Christie, mise en scène Montalvo-Hervieu.

Ci-dessus, « Messiaen et après » concert à Prague.

Ci-contre, La Fête de la musique 2004 en Égypte, concert de -M-, Mathieu Chedid, petit-fils d'Andrée Chedid, poète égyptienne d'expression française.

concernera les 63 pays membres ou associés de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Elle aura pour objectif de mettre en valeur la richesse, la diversité et la vitalité de leurs cultures.

Au-delà de ces manifestations-phares, un effort quotidien est fait pour accueillir en France les créateurs et professionnels de la culture étrangers. La Ville de Paris et le ministère des Affaires étrangères accueillent pour des durées de trois à six mois, à l'ancien « Couvent des Récollets », des professionnels de la littérature, des arts visuels et des arts de la scène. Pour des durées plus longues, de neuf à douze mois, des artistes plasticiens confirmés sont également accueillis à la « Cité des Arts » de Paris. Une nouvelle politique, menée en liaison avec le ministère de la Culture, permet l'accueil en long séjour de professionnels étrangers dans les institutions françaises.

Diffuser la langue française

Aujourd'hui présente sur les cinq continents, la langue française est la langue maternelle ou seconde de 181 millions de personnes à travers le monde. Elle est apprise par 82,5 millions d'autres, dans un contexte international de forte demande pour l'apprentissage de notre langue.

Langue officielle et de travail dans les organisations internationales et les principales enceintes multilatérales (ONU, Union européenne, OTAN, Conseil de l'Europe...), elle constitue le lien fondateur des 56 pays « ayant le français en partage », réunis au sein de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Le français, langue des institutions européennes



son avec les institutions européennes) sont assurées dans les capitales ou à Bruxelles même.

Les financements sont aussi bien multilatéraux (Agence Intergouvernementale de la Francophonie) que bilatéraux.

En 2004, plus de 7 200 formations individuelles ont été organisées à travers l'Europe dont des stages en immersion linguistique en France pour les Commissaires de tous les

Riche de vingt langues officielles, l'Union européenne est attachée au principe du multilinguisme. La France s'engage en faveur d'une diversité linguistique effective et promeut la langue française, en tant que langue de travail et de communication, au sein de l'Union.

Notre politique en la matière est devenue multilatérale avec la signature d'un Plan pluriannuel d'action pour le français dans l'Union européenne, le 11 janvier 2002, entre la France, la Communauté française de Belgique, le Luxembourg et l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Ce plan s'adresse aux agents des pays membres de l'Union mais aussi aux pays candidats à l'adhésion ainsi qu'aux pays voisins.

Des formations en français à destination de publics spécialisés (interprètes et traducteurs, administrateurs, diplomates et fonctionnaires, mais aussi journalistes et étudiants des académies diplomatiques travaillant en liai-

© Médiathèque centrale de la Commission européenne



Siège du Conseil européen.

pays membres et leurs plus proches collaborateurs. En 2005, ce programme de formation spécifique a été élargi à tous les hauts responsables de la Commission européenne, du Conseil et de la Cour de Justice des Communautés européennes.

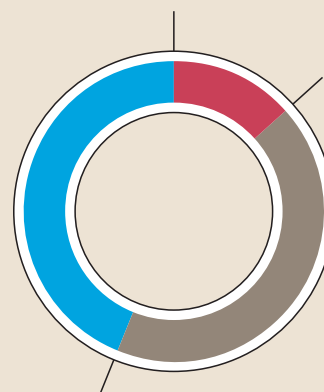
14 050 postes de travail ont été équipés dans les institutions européennes d'un logiciel d'aide à la rédaction administrative en français.

L'enseignement français à l'étranger

	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves
AFRIQUE	106	46 966
AMÉRIQUE	37	30 521
ASIE	49	38 004
EUROPE	69	41 460
TOTAL	261	156 951

Chiffres 2004

Répartition des élèves selon leur nationalité



■	43,7 %	Français
■	42,9 %	Nationaux
■	13,4 %	Autres

Au service de la diversité culturelle et linguistique, la politique de promotion de la langue française conduite par le ministère des Affaires étrangères s'appuie sur le réseau des centres et instituts culturels français ainsi que sur celui des alliances françaises, sur 800 agents spécialisés présents sur le terrain et sur de nombreux partenariats, locaux et internationaux.

Cette politique s'adresse à des publics renouvelés, parmi lesquels coexistent des « demandes » de français très diverses dans le cadre d'un marché linguistique très concurrentiel. Ce faisant, elle cherche à conforter le français comme grande langue de communication internationale, comme langue d'apprentissage, de culture et de réflexion, mais aussi comme outil d'éducation, au service de l'intégration régionale, du commerce et du développement.

Notre politique linguistique s'organise autour de quatre axes :

- promouvoir le plurilinguisme, qui implique notamment le maintien de la place du français dans les organisations internationales, en particulier en Europe; le plan de renforcement du plurilinguisme dans l'Union européenne vise la généralisation de l'introduction d'une deuxième langue vivante dans la scolarité obligatoire. Il comprend aussi une offre de formation disponible dans les nouveaux États membres et dans les pays candidats, notamment en direction des diplomates, journalistes et interprètes de ces pays;
- valoriser le français comme outil d'aide au développement dans les pays de la Zone de solidarité prioritaire; la langue française y est le vecteur de l'éducation et de la formation continue et prend tout son sens comme le canal de communication entre pays voisins, au service du commerce et de l'intégration régionale;
- redéfinir notre offre linguistique dans les grands pays émergents, afin d'attirer vers le français de nouveaux publics. Nous déclinons nos stratégies d'action en fonction de la demande spécifique des grandes aires culturelles et lin-

Luzboa



« Bellas Sombras » par F. de Gravelaine, Lisbonne.

Pendant trois mois, deux millions de Lisbonnais ont reçu, avec leurs factures d'électricité, un encart promotionnel de Luzboa, la première Biennale de la Lumière, qui s'est déroulée du 21 juin au 4 juillet 2004, dans la capitale du Portugal.

L'Institut franco-portugais de Lisbonne, à l'origine du projet d'illumination de la capitale, a su trouver en dix-huit mois les partenaires privés et publics pour couvrir le coût total de l'opération estimé à un million d'euros. « Réaliser une manifestation culturelle d'envergure, c'est aujourd'hui, pour un établissement comme le nôtre, inventer un projet vendable pour l'autofinancer », déclare Marc Pottier, le directeur adjoint de l'Institut.

Il poursuit : « Nous avons exploré différentes voies de financement. Et ce sont tout d'abord des sponsors liés au secteur de la lumière comme Électricité du Portugal (EDP) qui nous ont répondu. Avec la campagne de

communication qu'ils ont mise sur pied, on ne pouvait rêver mieux ».

Du côté des institutionnels, la ville de Lisbonne participe majoritairement au financement et met à disposition des infrastructures pour permettre aux quarante-six interventions urbaines d'avoir lieu, avec 123 expositions muséales réalisées par quarante artistes de neuf nationalités (Allemagne, Angleterre, Espagne, Finlande, France, Portugal, Japon, République Tchèque et Suisse).

L'ouverture a coïncidé avec la coupe de football de l'Euro. L'Institut franco-portugais a travaillé en étroite collaboration avec l'association portugaise Extra-muros. Associée à « Nuit blanche » de Paris, « La fête de la lumière » de Lyon et le « Christmas Tree Festival » de Genève, Luzboa a fait son entrée dans le club très fermé des Villes lumières. Elle entend bien pérenniser son action.

guistiques et mettons en place des programmes de coopération régionaux, pour redéfinir notre offre de formation au plus près des demandes qui s'expriment;

► promouvoir la qualité de l'enseignement du français à l'étranger, par la conception et l'orga-

nisation de séminaires de formation permanente dédiés aux professeurs, tournés vers la rénovation des méthodes et des moyens pédagogiques, et le développement d'outils fondés sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Un réseau étendu d'établissements culturels

Ci-dessous,
Centre culturel de Copenhague,
Centre culturel franco-allemand de Ramallah,
Centre culturel de Riga.

À droite,
Centres culturels de Constantine, Pékin et Vilnius.



© CCF



© M.Fraudreau



© M.Fraudreau



© MAE

© MAE



© MAE

Promouvoir la culture française à l'étranger

Chaque année, la France organise à l'étranger, pour faire connaître ses artistes et ses intellectuels, plus de 10 000 manifestations culturelles.

Cette politique, menée conjointement avec le ministère de la Culture et de la Communication, s'appuie sur un réseau étendu d'établissements culturels à l'étranger et bénéficie de l'expertise de plusieurs opérateurs, en particulier de l'AFAA.

Elle a un double objectif : promouvoir la participation de la France au débat d'idées, renforcer la présence des œuvres et des artistes français sur les scènes artistiques étrangères. Cette action est menée dans un esprit de médiation et de dialogue. Elle a pour vocation de rapprocher les esprits, de les réunir autour de contenus esthétiques et intellectuels universels.

Un instrument : le réseau de centres culturels et d'alliances françaises

Le réseau d'établissements culturels français à l'étranger est unique au monde par son étendue et son adaptation aux réalités locales. Il est composé de 146 centres et instituts français, de 280 alliances françaises subventionnées. Il représente un ensemble, irremplaçable et sans équivalent, de lieux ouverts au dialogue culturel, à l'incessant questionnement du monde, à l'invention de l'avenir. Chacun de ces lieux, parfaitement intégré dans le paysage local comme un acteur culturel de premier plan, permet d'organiser des événements culturels majeurs, très au-delà de ses murs.

Le ministère s'emploie à adapter ce réseau d'établissements culturels aux enjeux représentés par les grands pays émergents – ouverture de nouveaux centres en Russie et en Chine... – et par la construction européenne – développe-

ment des co-localisations franco-allemandes, par exemple à Ramallah ou Glasgow –.

Des opérateurs historiques

Dans le domaine des échanges artistiques, l'**Association française d'action artistique** est l'opérateur délégué du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Culture et de la communication. Elle accompagne les créateurs à l'étranger dans le domaine des arts visuels, du patrimoine et des arts de la scène. Elle organise les saisons culturelles étrangères en France et apporte son soutien à la création contemporaine africaine (programme Afrique en création). En 2004, elle a soutenu 1 660 projets, dont 60 sous forme de bourses. Elle a accompagné 5 200 artistes et compagnies. Elle a touché 14 millions de personnes dans le monde, dans 145 pays. Elle a notamment organisé avec succès les Années croisées France-Chine, marquées par l'exposition sur les impressionnistes à Pékin, qui a attiré 300 000 visiteurs, et par les tournées de l'orchestre de Paris et du Châtelet.

Dans le domaine du débat d'idées, l'opérateur du ministère est l'**Association pour la diffusion de la Pensée française (ADPF)**. Créée il y a soixante ans pour permettre au public étranger d'accéder à la production intellectuelle française la plus récente, elle est aujourd'hui un espace d'observation et d'analyse, une interface avec la demande de culture française existant partout dans le monde, un service de publication critique et de vulgarisation, une base arrière pour le réseau des établissements culturels français pour tout ce qui touche à la pensée, au livre et à l'écrit.

Au programme de 2005, des livres et des expositions d'affiches font découvrir de grandes figures intellectuelles dont on commémore en France les anniversaires : Tocqueville, Jules Verne, Sartre, Saint-John Perse, Paul Claudel. Des livrets et des portfolios mettent en valeur des auteurs contemporains singuliers ou des



© Alliance française

L'Alliance française de Paris, partenaire majeur de l'action culturelle et linguistique extérieure de la France.

L'année de la France en Chine

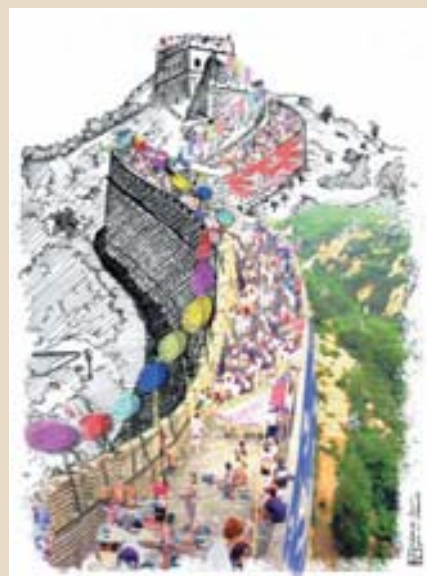


© MAE / Centre culturel français, Pékin

Centre culturel français à Pékin.

Spectacle d'ouverture de l'Année de la France en Chine, Jean-Michel Jarre à la Cité interdite de Pékin.

Affiche, L'incroyable pique-nique.



© WM événement

Un Centre culturel à Pékin

Le premier Centre culturel français en Chine, qui est aussi le premier Centre culturel occidental à ouvrir ses portes, a été inauguré le 9 octobre 2004 à Pékin à l'occasion de la visite d'État du Président de la République. Dans le quartier central d'affaires, au sud du Stade des Travailleurs, c'est un espace nouveau de liberté qui s'est ouvert, au service non seulement de la France et de sa culture, mais de toutes les formes d'effervescence intellectuelle et d'expression artistique caractéristiques du Pékin d'aujourd'hui. Sa création a été rendue possible par l'accord intergouvernemental franco-chinois qui permet à une institution étrangère d'organiser les activités culturelles les plus diverses et d'accueillir librement le public. Il avait permis aux Chinois d'inaugurer leur propre Centre culturel à Paris en novembre 2002, au début de l'année de la Chine en France.

© MAE / F. de La Mure



Les 3000 m² du Centre culturel permettent de rassembler en un lieu unique les différentes structures culturelles françaises : l'Alliance française de Pékin en particulier et ses 2 500 élèves qui apprennent le français, ainsi que les organismes qui ont été créés pour orienter les étudiants chinois de plus en plus nombreux, (12 000 cette année, leur nombre a été multiplié par 7,5 depuis 1999), qui viennent parachever leurs études en France et pour les aider dans leurs démarches. C'est en effet une vocation affirmée du centre culturel français de s'adresser tout particulièrement au monde étudiant et universitaire, qui pourra y trouver un véritable centre de services sur la France, regroupé autour d'une

médiathèque de 630 m², d'une librairie et d'un auditorium.

De nombreux événements

À la Cité interdite le concert inaugural de Jean-Michel Jarre, puis l'exposition Louis XIV Roi Soleil, qui répond à l'exposition sur l'empereur Kangxi présentée à Versailles lors de l'Année de la Chine en France, la venue de cinquante Chefs-d'œuvre impressionnistes ; mais aussi l'ouverture d'un Institut technologique franco-chinois et d'un Institut Pasteur à Shanghai, le Forum sur l'innovation, l'exposition Cent objets du xx^e siècle ou encore l'Incroyable Pique-nique sur la Grande Muraille de Chine.

mouvements majeurs: Jacques Derrida, Paul Ricœur, Hélène Cixous, Valère Novarina, l'Oulipo. Ils permettent de penser l'actualité et nourrissent le débat d'idées: L'Architecture et le patrimoine, Biodiversité, 100 titres sur l'Europe, 100 titres sur la citoyenneté. Ils dressent le bilan sur l'état de la recherche et de la création françaises dans une discipline: La France de la technologie, Les Mathématiques françaises ou Le Cinéma... Des traductions en espagnol et en anglais accompagnent une grande partie de ces productions. Enfin, pour tenir constamment informés les établissements culturels à l'étranger et leurs partenaires, l'ADPF édite deux revues trimestrielles qui traitent de l'actualité du livre français (Vient de paraître) ou de la littérature francophone (Notre Librairie).

Son catalogue, avec plus de 150 titres, couvre les principaux champs de la pensée française par des ouvrages thématiques ou monographiques qui offrent un accès critique et actualisé à la production éditoriale française. Internet permettant encore plus de réactivité, une Revue des revues est proposée sur le site du ministère des Affaires étrangères. L'ADPF, elle-même, a mis en place un site où l'ensemble de ses publications peut être téléchargé, livrets et revues principalement qui, à eux seuls, constituent une bibliothèque virtuelle accessible du monde entier. Le succès de cette distribution, avec 35 000 téléchargements mensuels, permet de démultiplier les effets de la diffusion classique. www.adpf.asso.fr

Assurer la participation de la France au débat d'idées

Le premier objectif de l'action culturelle extérieure est de renforcer la place de la France dans le débat d'idées à l'étranger. À cet égard, le ministère des Affaires étrangères soutient la diffusion des livres et revues français.

Instrument majeur de cette politique, les Programmes d'aide à la publication (PAP) ont

La présence française dans le débat d'idées

Brochure ADPF.

© Martine Franck / Magnum Photos



△ Hélène Cixous

▽ Jacques Julliard



© Hugues Le Paige



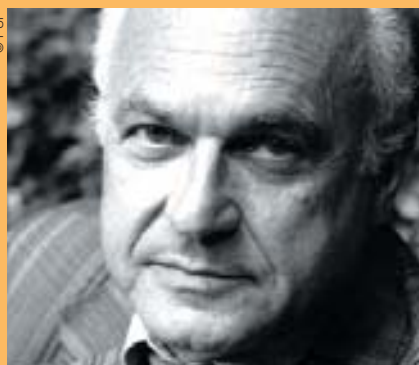
© J. Foley / Opale



© AFP / S. De Sakum



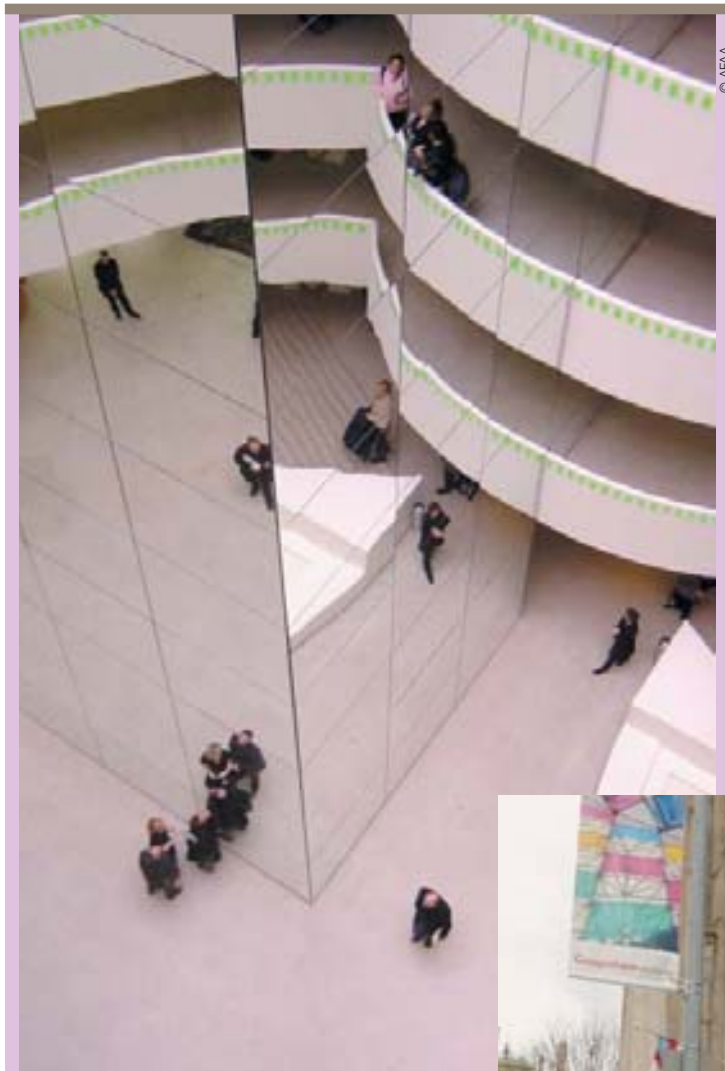
© PUF



© J. Sasser / Gallimard

Dominique Wolton
Guy Sormann
Jacques Derrida

Pierre Nora ▷



Buren au Guggenheim de New York

Le Musée Guggenheim a accueilli Daniel Buren, du 25 mars au 8 juin 2005. Première grande exposition consacrée par le célèbre musée new-yorkais à un artiste français vivant, « The Eye of the Storm : Works in situ », a occupé l'ensemble des espaces. Elle a notamment présenté un impressionnant dispositif architectural « Around the Corner 2000 – 2005 », conçu pour dialoguer

avec la structure hélicoïdale de Frank Lloyd Wright. L'artiste est également intervenu sur les vitres des 3^e et 4^e étages de la Galerie Thannhauser et présenté une sélection de ses œuvres les plus emblématiques. L'exposition « The Eye of the Storm » a été réalisée avec le soutien de la Société Ricard, de l'AFAA et des services culturels de l'Ambassade de France aux États-Unis.



bénéficié, depuis 1990, à 74 pays et permis la publication en langue étrangère de plus de 8000 titres.

Nouvel instrument créé en 2004, le Plan Traduire a pour vocation de doter chaque grande zone géo-linguistique – anglophone, hispanique, arabe, chinoise, russe... – de pôles de traduction pour les livres et les articles de revues. Dans chaque zone, des bases de données sont constituées afin de mutualiser l'information sur les éditeurs, les traducteurs étrangers et les titres français traduits depuis 20 ans. Les pôles permettent de renforcer la formation de nouvelles générations de traducteurs, d'améliorer la qualité des traductions et d'en accroître le nombre.

Le Plan Traduire a consacré, en 2005, 330 000 € à la formation de traducteurs étrangers de livres français, à la constitution et à l'entretien de bases de données sur les livres déjà traduits et les éditeurs étrangers, ainsi qu'à la « revue des revues » qui met sur le serveur internet du ministère une sélection des meilleurs articles des revues françaises, renouvelée tous les deux mois et bientôt accessible en cinq langues outre le français (anglais, arabe, chinois, espagnol, russe).

La participation de la France aux débats d'idées implique également la présence à l'étranger, pour des interventions publiques ou des colloques, d'intellectuels ou d'experts français. Le Fonds D'Alembert permet chaque année de soutenir une cinquantaine de grands débats impliquant ainsi une participation française.

Renforcer la place de la France sur les scènes artistiques

Le second objectif de l'action culturelle extérieure est de renforcer la place de la France sur les scènes artistiques à l'étranger. Si les autorités françaises accordent une attention importante aux œuvres du patrimoine, elles cherchent prioritairement à faire connaître la création contemporaine. Elles portent un égal intérêt à tous les champs de l'activité artistique, des arts de la scène aux arts plastiques en passant par le cinéma.

Elles s'emploient naturellement à faciliter la présence des artistes dans les grands rendez-vous de l'art contemporain, comme par exemple à la Biennale de Venise.

Elles soutiennent les festivals pluridisciplinaires qui, dans un certain nombre de pays, mettent à l'honneur la France et montrent la diversité de sa production culturelle, comme le « Printemps français » en Ukraine ou le « French May » de Hong Kong. En 2005, elles ont notamment prêté leur concours à l'organisation de l'Année de la France en Chine.

Elles appuient également les opérations d'envergure ayant pour ambition de porter à la connaissance du public la richesse de la production française dans un domaine de l'art. Ainsi, en 2004, « Francia si muove » a présenté la création chorégraphique française dans 11 villes d'Italie. En 2003, « Sounds French » a donné à entendre la musique contemporaine française à New-York et « France danse » a permis à dix compagnies chorégraphiques de faire découvrir la danse française au Japon.

Enfin, les autorités françaises cherchent à développer des programmes artistiques français à une échelle régionale. Exemple de ce type de programmes, « Tintas frescas », qui a permis de renouveler l'image de la création théâtrale française dans toute l'Amérique latine, de monter des pièces de nouveaux auteurs, de former des acteurs, de créer des fonds sur les arts de la scène français contemporains dans de nombreuses médiathèques.

Autre exemple « Circasia », qui est destiné à asseoir pendant trois ans la diffusion du nouveau cirque français en Asie. Ou bien Génération musique, né du désir de présenter dans les pays du Maghreb et du Moyen-Orient la scène musicale française dans toute sa diversité pendant quatre ans (2003-2006) et qui réunit déjà 30 propositions artistiques (tournées, festivals, fêtes musicales), une vingtaine de pays et plus de 100 artistes.

Le cinéma, compte tenu de sa capacité à toucher un large public, fait l'objet d'une atten-

tion particulière du ministère des Affaires étrangères. Celui-ci détient les droits de diffusion non commerciale de 300 titres de fictions cinématographiques sous-titrés en anglais, espagnol et arabe, et de 3 000 films documentaires. Il assure la diffusion culturelle internationale de ces titres en les mettant à disposition de festivals, de cinémathèques et d'établissements culturels français à l'étranger.

Soutenir l'exportation des biens culturels par les mécanismes du marché

Parallèlement à ce soutien à la présence des œuvres et artistes français à l'étranger, le ministère apporte son appui à l'exportation des biens culturels par les mécanismes du marché.

D'une façon générale, il faut constater que toutes les industries culturelles sont aujourd'hui confrontées à une mutation sans précédent liée à l'apparition des techniques numériques et à la

चान्तवाडो



© MAE / V. de Lavenère

Circasia, les artistes français du cirque en Asie. La compagnie « Chant de Balles » au Laos.

Des films français disponibles sur Internet

www.universcine.com

Véritable première mondiale, le ministère des Affaires étrangères a mis en place en 2004 avec la société « Le meilleur du cinéma français » un portail internet qui permet au réseau culturel français de disposer de films via téléchargement et d'organiser facilement des projections publiques aux quatre coins du monde.



TV5

www.tv5.org



TV5 est aujourd'hui reçue 24h/24 par 160 millions de foyers dans le monde et enregistre une audience cumulée hebdomadaire de 73 millions de téléspectateurs. Elle est le second réseau mondial de télévision après MTV, mais devant CNN International et largement devant la BBC.

En axant sa programmation sur la diversité des cultures du monde, en renforçant ses programmes d'information quand l'actualité l'impose et en développant le sous-titrage, TV5 cherche sans cesse à conquérir de nouveaux publics : en 2004, la chaîne a ainsi fait son entrée sur les réseaux câblés de nouvelles grandes villes américaines, sur le bouquet sud-africain Multichoice, sur des bouquets satellitaires nationaux en Inde et aux Philippines. Elle a introduit le russe et le danois dans son sous-titrage, portant à 9 le nombre de langues étrangères traitées. Enfin son savoir-faire en matière d'information s'est illustré au cours de l'année avec l'introduction sur l'ensemble des réseaux d'un journal quotidien consacré à l'Afrique, la réalisation d'un « 24 heures » dédié à l'élargissement de l'Europe, la couverture du Sommet francophone de Ouagadougou pour lequel la rédaction s'est délocalisée.



© TV5

France Game
Le portail international de l'industrie française du jeu vidéo

La maison de TV5
à Ouagadougou.

banalisation des modes de distribution électronique qui en découle. Cette mutation, accompagnée de phénomènes de piratage massifs, se traduit à court terme par une crise, notamment pour le disque et dans une moindre mesure pour le cinéma, qui fragilise les positions françaises à l'international.

Plus que jamais, le ministère des Affaires étrangères continue donc d'accompagner les efforts des exportateurs en soutenant financièrement les outils spécialisés que sont le Bureau export de la musique, Unifrance et TV France International (TVFI), en mobilisant systématiquement les postes diplomatiques aux côtés des professionnels. À titre d'exemple, la convention signée avec Unifrance a permis d'organiser avec succès des festivals de cinéma français à Pékin, Moscou, Budapest ou Mexico. Ces manifestations, qui rassemblent chaque année un public croissant, engendrent des retombées commerciales significatives dans des zones peu prospectées jusqu'ici par les distributeurs français. En 2004, le ministère des Affaires étrangères a élargi son action à la promotion de la filière française du jeu vidéo en mettant en ligne le portail « France-game.org » en collaboration avec l'Agence française du jeu vidéo dont la vocation est de devenir l'outil permanent de mise en contact et d'information entre les créateurs de jeux vidéo en France et leurs partenaires étrangers : projets de développement en cours, informations sur la filière française, annuaires, articles critiques sur la conception.

Promouvoir la présence française dans l'espace audiovisuel mondial

La présence audiovisuelle française à l'international repose aujourd'hui pour l'essentiel sur les initiatives et les moyens de la puissance publique. En effet, les entreprises françaises se

montrent désormais d'une prudence extrême sur les marchés internationaux, la rentabilité étant rarement au rendez-vous.

À cet égard, le gouvernement est donc décidé à poursuivre une politique ambitieuse pour favoriser dans le monde, au service du dialogue culturel international, un large rayonnement des médias français.

Soutenir TV5 et Radio France internationale

La présence audiovisuelle française au quotidien dans le monde est aujourd'hui avant tout assurée par TV5 et RFI, dont le rôle est de proposer aux publics du monde entier un regard français sur l'évolution du monde, une ouverture sur la culture de notre pays, et par ailleurs un lien permanent avec la France pour nos compatriotes expatriés.

En attendant la future chaîne d'information internationale, TV5 reste l'unique chaîne de télévision, financée et contrôlée majoritairement par la France, présente à l'international.

Appuyer les efforts des exportateurs

Le ministère des Affaires étrangères apporte son soutien aux autres opérateurs audiovisuels français, publics et privés, qui souhaitent développer leur action à l'étranger. Cet appui prend le plus souvent la forme d'un soutien politique ou logistique de notre réseau diplomatique. Une relation étroite s'est ainsi instaurée avec des opérateurs tels que Lagardère Networks International qui distribue des chaînes thématiques comme MCM et Mezzo à l'étranger et qui va mettre en œuvre une chaîne pan-arabe pour la jeunesse en partenariat avec le Qatar, ou Media Overseas qui décline les bouquets Canal Satellite en Afrique subsaharienne, dans les Caraïbes, l'Océan Indien, le Pacifique et peut-être demain au Vietnam. ■

Radio France internationale (RFI)

www.rfi.fr



Forum de l'info
à Sofia.

Radio France Internationale est l'opérateur radiophonique de l'audiovisuel extérieur, avec ses filiales, notamment RMC Moyen-Orient.

Le groupe couvre en partie les cinq continents en touchant 40 millions d'auditeurs avec 130 FM, les ondes courtes, le câble et le satellite et bien sûr, Internet.

Chaque jour, 58 journaux sur l'actualité française et internationale et 48 magazines d'actualité politique diffusent la vision française sur les affaires du monde, grâce au travail de 400 journalistes et producteurs à Paris et 300 correspondants à l'étranger.

Afin de coller au plus près des évolutions géopolitiques et de répondre aux attentes de publics de plus en plus exigeants, et ce, dans le contexte d'une offre médiatique sans cesse croissante, RFI adapte en permanence son outil de diffusion et sa production éditoriale. D'une façon générale, RFI a choisi de concentrer ses efforts sur ses points forts, l'Afrique et le monde arabo-musulman et, dans une moindre mesure, sur l'Europe orientale et la Chine.

3 | Améliorer l'attractivité de la France pour les étudiants et les chercheurs étrangers

La diplomatie française a de longue date intégré l'importance de la connaissance scientifique, de la recherche, de l'enseignement supérieur. Ainsi, elle s'emploie à renforcer la part prise par la France à la production et à la diffusion du savoir à l'échelle internationale. Parce que le « grand récit » que contribuent à écrire les différentes sciences est susceptible de réunir l'ensemble des sociétés et de fonder un humanisme à caractère universel. Et parce que la détention de connaissances est aujourd'hui, plus que jamais, un facteur clé du dynamisme économique et social d'un pays.

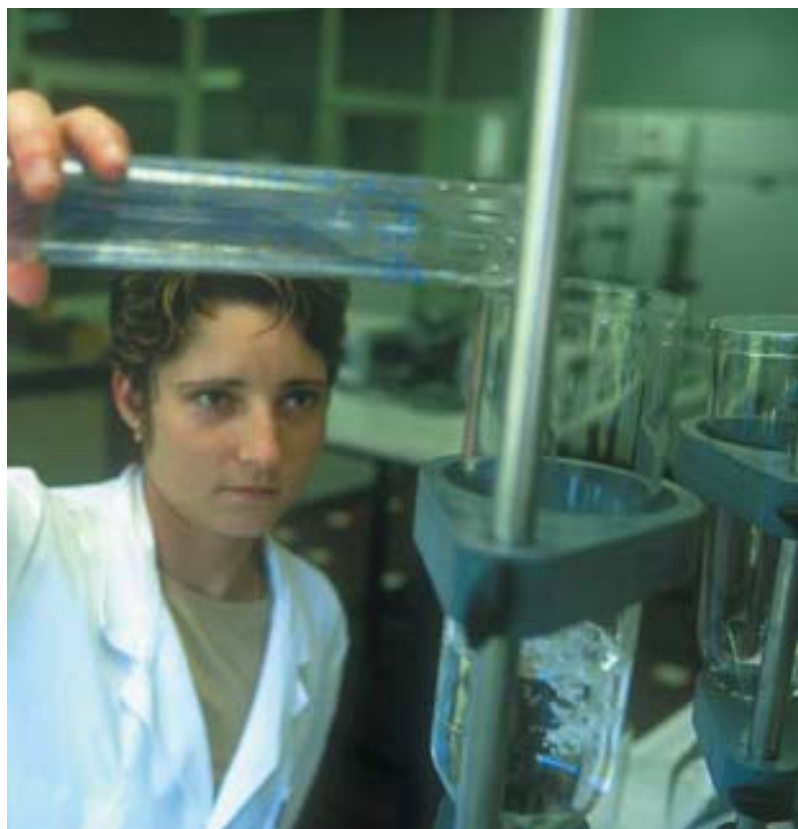
Aussi bien, les autorités françaises ont-elles fait de l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers l'une des composantes essentielles de leur politique d'attractivité du territoire.

Des initiatives nouvelles pour attirer les étudiants étrangers en France

Dans un environnement international de plus en plus concurrentiel, l'attractivité de la France pour les étudiants étrangers reste élevée. Notre pays se situe désormais au 3^e rang mondial et au 2^e rang européen, à parité avec l'Allemagne. Il affiche une progression du nombre d'étudiants étrangers de 65 % au cours des cinq dernières années. Nous progressons ainsi vers l'objectif fixé par le Premier ministre en 2003 : faire de la France le premier pays d'accueil en Europe des étudiants étrangers

Les évolutions de ces cinq dernières années illustrent également deux axes majeurs de notre politique : la préférence donnée aux inscriptions d'étudiants étrangers dans les 2^e et 3^e cycles et la priorité accordée aux disciplines des sciences de l'ingénieur et de la gestion.

Ces résultats confirment la pertinence et l'efficacité des dispositifs mis en place, notamment la promotion de l'enseignement supé-



© MAE / F. de La Mure

rieur, avec Edufrance et la politique des bourses. Au delà de ces mesures qui demeurent, un certain nombre de nouvelles orientations doivent être relevées.

Les bourses d'excellence

Lancé en 1999, le programme de bourses Eiffel est l'outil le plus efficace et le plus visible dont dispose le ministère des Affaires étrangères pour contribuer à l'attractivité de la France.

Il fonctionne sur la base d'un partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur qui proposent des candidatures d'étudiants étrangers. Il vise l'excellence universitaire dans trois domaines d'influence : économie / gestion, sciences de l'ingénieur et droit / sciences politiques. Il concerne les 2^{es} cycles.

Depuis sa création, ce programme a bénéficié à près de 2 200 étudiants, issus principalement des pays émergents d'Asie et d'Amérique latine et des nouveaux États membres de l'Union européenne, conformément aux orientations arrêtées lors de son lancement.

À la rentrée 2005-2006, 50 bourses supplémentaires (soit plus de 400 bourses au total pour cette promotion) sont attribuées.

L'élargissement de ce programme, à la rentrée 2005, aux étudiants de 3^e cycle (volet « Eiffel Doctorat », 80 bourses) permet d'offrir à des doctorants étrangers, dans le cadre d'une co-direction ou co-tutelle de thèse, une année de mobilité en France.

Les bourses Eiffel Doctorat portent sur les mêmes disciplines d'influence que les bourses Eiffel classiques ; toutefois le champ des sciences est élargi aux nano et bio-technologies, sciences de l'environnement, sciences exactes, sciences et technologies de l'information et de la communication.

Le champ géographique de ce nouveau programme de bourse couvre les pays émergents mais aussi les pays à fort potentiel scientifique et universitaire.

Nombre d'étudiants étrangers accueillis dans les établissements d'enseignement supérieur

	États-Unis	Grande-Bretagne	Allemagne	France	Australie
2002-2003	586 323	275 270*	227 026***	221 567***	116 934 sur les 273 855**
2003-2004	572 509	300 055	n.c.	245 298	136 252 sur les 303 324**

(D'après les statistiques nationales des États, sur une base de calcul homogène)

* y compris les étudiants en formation non diplômante ou de courte durée

** incluant les étudiants en formation non diplômante et hors frontière

*** y compris les étudiants étrangers résidents.

EDUFRANCE www.edufrance.fr

L'agence Edufrance, groupement d'intérêt public, assure pour le compte du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la promotion dans le monde de l'offre française de formation supérieure.

Cette mission s'exerce en liaison avec les établissements d'enseignement supérieur (181 établissements adhérents) et grâce à un réseau de 75 espaces répartis sur 45 pays en Asie, Amérique, Europe et Moyen-Orient.

L'agence a mis en place des dispositifs de promotion spécifiques concernant les formations d'ingénieur (le réseau n+i qui regroupe 55 établissements), les formations juridiques (Edudroit qui regroupe une vingtaine d'universités) et qui permettent notamment une orientation en ligne des étudiants.

En 2004, Edufrance a organisé 18 salons majeurs, dont en Chine,



Les études françaises promues par des personnalités de premier plan au Japon.

à Pékin et à Shanghai, les deux plus importants jamais proposés. Elle a mobilisé pour certains d'entre eux des financements communautaires, en partenariat avec d'autres organismes de l'Union européenne. Edufrance a entrepris de moderniser en profondeur ses sites internet afin de se rapprocher des standards les plus élevés dans ce domaine.

Les Collèges doctoraux

Après un collège doctoral franco-japonais créé en 2002 à l'initiative du ministère des Affaires étrangères, et un collège doctoral franco-chilien en avril 2005, les collèges doctoraux franco-brésilien et franco-chinois, devraient être lancés. Leur succéderont peu à peu d'autres partenariats de ce type.

Le concept de collège doctoral est labellisé par la Conférence des présidents d'université (CPU). Il consiste à créer un consortium d'universités d'excellent niveau qui encadrent des doctorants en co-direction ou en co-tutelle de thèse dans des filières arrêtées communément comme prioritaires à partir de recherches menées bilatéralement. Une année de mobilité dans le pays du partenaire est prise en charge à parité sous forme de bourses et tout est fait pour que cette mobilité soit fructueuse : préparation au départ, initiation linguistique, accueil, tutorat, présence des deux directeurs lors de la soutenance.

Le collège doctoral permet non seulement de piloter des formations doctorales prioritaires entre deux pays et d'en assurer le suivi, mais s'articule également sur d'autres instruments mis en place par le ministère des Affaires étrangères, comme les Programmes d'actions intégrées (PAI) et les bourses d'excellence Eiffel-doctorat.

La mobilisation des régions

Conçu pour inciter à des regroupements scientifiques régionaux et inter-régionaux pour des projets de formation à la recherche et de recherche en direction des pays émergents, ARCUS (Action en régions de Coopération universitaire et Scientifique) est une initiative du ministère des Affaires étrangères lancée en concertation avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il fonctionne sur la base d'un appel à projets, co-financé à parité par le ministère des Affaires étrangères (DgCiD) et les Régions partenaires, qui consacreront au minimum 2 M€ aux quatre projets sélectionnés sur une durée de trois ans.

Une dizaine de Régions ont répondu au premier appel d'offres, pour des coopérations en direction notamment de la Chine, du Brésil, du Chili, de l'Inde et de la Russie, parmi la vingtaine de pays éligibles. Après une période de dialogue intense avec les partenaires étrangers choisis, eux-mêmes évalués par leurs instances nationales, une sélection finale est opérée par un comité de pilotage national co-présidé par le Directeur général de la DgCiD et le directeur de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEN), auquel participent également des représentants des grandes conférences des établissements d'enseignement supérieur (CPU, CDEFI et CGE), des grands organismes de recherche et des Régions.

Centre des formations industrielles à Paris.



130

Les Centres pour les études en France (CEF)



CELA de Pékin.

Afin d'améliorer l'accueil dans nos postes à l'étranger des étudiants qui se préparent à un séjour d'études en France et de faciliter l'ensemble de leurs démarches administratives, le ministère des Affaires étrangères a décidé d'expérimenter dans cinq pays (Maghreb, Sénégal, Vietnam) une nouvelle structure : les Centres pour les études en France (CEF).

Issus de l'expérience des Centres d'évaluation linguistique et académique (CELA) qui fonctionnent déjà en Chine depuis 2 ans, ces centres offrent aux étudiants étrangers la possibilité, grâce à un site internet, d'enregistrer leur dossier en ligne et de suivre en temps réel le traitement de celui-ci. Ils ont accès à un entretien personnalisé, à une aide à la définition de leur projet d'études et à l'ensemble de la documentation d'Edufrance sur nos formations supérieures.

Les différents services concernés de l'ambassade peuvent utiliser, grâce à un intranet, les données générées par le fonctionnement du site et délivrer, dans des conditions d'efficacité et de fiabilité accrues, les documents nécessaires, et notamment les visas.

Les établissements d'enseignement supérieur seront prochainement reliés à cet outil informatique. Ils pourront ainsi dialoguer avec les CEF, préciser les profils d'étudiants recherchés et recevoir sur les étudiants des informations parlantes : projet d'études, validité de leurs titres et diplômes, maîtrise du français, etc.

Les CEF expérimentaux sont entrés en service courant juin 2005.

© MAE / J.M. Berthon



L'université Columbia de New-York a établi un partenariat très structuré avec un consortium d'établissements français, composé notamment de l'École Polytechnique et de Sciences Po Paris.

Favoriser l'internationalisation de la recherche française

Le ministère s'emploie, en parallèle de ses efforts en direction des étudiants, à renforcer la place de la France dans l'espace mondial de la recherche, notre pays se classant déjà au 5^e rang mondial pour les publications scientifiques et au 4^e rang pour les brevets. Il dispose, pour ce faire, d'un certain nombre d'instruments.

Les Programmes d'actions intégrées de recherche

Les Programmes d'actions intégrées (PAI) constituent l'un des instruments majeurs du ministère des Affaires étrangères au service de la coopération scientifique. Ils sont conduits en collaboration avec le ministère de la Recherche et les grands organismes de recherche.

Grâce à un soutien à la mobilité, principalement celle des jeunes chercheurs, les PAI permettent le lancement de projets de recherche et l'approfondissement d'échanges scientifiques.

Chaque PAI fait l'objet d'un appel à propositions et bénéficie de financements bilatéraux. Il facilite l'identification d'équipes et de laboratoires d'excellence avec lesquels des actions méritent d'être menées dans la durée. Bien utilisés par les ambassades, les PAI trouvent alors toute leur pertinence, y compris en termes de visibilité, et contribuent à la définition des secteurs les plus porteurs et des projets structurants de notre présence scientifique à l'international.

En 2004, il en existait 55. Deux nouveaux ont été lancés, l'un avec l'Iran, l'autre avec l'Égypte. 32 PAI concernent l'Europe et participent ainsi à la création de l'espace européen de la recherche. Ils ont permis de soutenir plus de 1 000 projets et la mobilité de près de 4 000 chercheurs européens dont 2 000 français. Près de 20 % des projets soutenus dans le cadre d'un partenariat européen ont conduit à des projets communautaires. De nouveaux programmes sont en cours de préparation, notamment avec la Nouvelle-Zélande et la Malaisie.

Les Era-Nets

Pour accompagner la constitution et le développement d'un espace européen de la recherche, la France peut utiliser un autre instrument, les Era-Nets.

Ce nouvel outil, introduit dans le 6^e PCRDT (Programme-cadre de recherche et développement technologique mené entre 2002 et 2006), en application de l'article 169 du Traité de l'Union européenne, permet la participation, à la carte, des pays intéressés, représentés par des administrations ou des organismes de recherche. Il vise à soutenir la coopération et la coordination des activités de recherche et d'innovation nationales et régionales des États membres. Le terme « activités de recherche et d'innovation » s'entend au sens de programmes et non de projets à proprement parler. Il s'agit donc d'échanger des informations sur les priorités nationales, l'organisation des programmes de recherche, de comparer les méthodes, les modes de sélection, de mettre en réseau les programmes de coopération menés par les États membres et, à terme, de les ouvrir à des participations mutuelles. Tous les domaines de la connaissance sont couverts par les Era-Nets, y compris les sciences sociales et humaines.

Par extension, les Era-Nets ont été ouverts aux programmes de coopération extérieure des États membres de l'Union européenne. C'est ainsi que le ministère des Affaires étrangères est membre actif d'un Era-Net portant sur les pays des Balkans et d'un autre sur la Chine. Un troisième est en cours de préparation avec l'Amérique latine. Ce mode de coopération, souple dans son principe comme dans sa mise en œuvre, ouvre de nouvelles perspectives à la coordination des États membres en matière de recherche.

Le réseau des instituts français de recherche à l'étranger (IFRE)

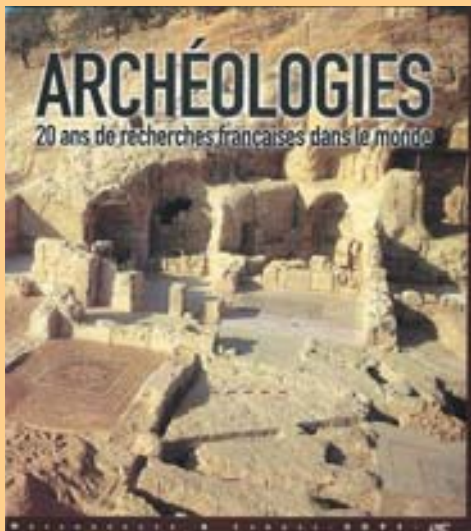
Le ministère des Affaires étrangères anime un réseau de 27 centres et instituts de recherche en sciences sociales, humaines et archéologie à l'étranger. Si les premiers établissements fondés étaient principalement consacrés aux recherches archéologiques et historiques, la vocation des centres s'est progressivement élar-

Institut français de
Pondichéry, Inde,
catalogage informatisé
des manuscrits Shivaïtes
par un « Pandit ».



© MAE / IFP

L'appui du ministère des Affaires étrangères aux recherches archéologiques



Couverture de l'ouvrage « Archéologies, 20 ans de recherches françaises dans le monde ».

Au sein de la Direction générale de la Coopération internationale et du Développement, la sous-direction de l'Archéologie et des sciences sociales soutient les recherches de 155 missions archéologiques. Elle s'appuie pour cela sur la « Commission des fouilles archéologiques », sur nos postes diplomatiques, sur les grandes écoles françaises et sur nos centres de recherches à l'étranger.

Les équipes d'archéologues de ces missions interviennent dans le monde entier (de nouveaux chantiers ont été ouverts cette année en Égypte, à la Dominique, en Iran, en Ouzbékistan, en Thaïlande, en Albanie, au Maroc et en Turquie). Au sein de ces équipes, les chercheurs participent à une dynamique féconde entre spécialistes de domaines différents. Les scientifiques français travaillent de plus en plus

en coopération avec les partenaires étrangers à l'exploration et à la sauvegarde des vestiges des grandes civilisations. Ils font appel aux méthodes les plus modernes (repérage satellitaire, simulation informatique, analyse génétique des restes humains). L'héritage culturel ainsi mis à jour bénéficie au pays hôte en contribuant au développement de son patrimoine.

Les Éditions recherches et civilisations (ADPF/ERC) participent à la diffusion de cette connaissance en publiant des ouvrages archéologiques rendant compte des travaux des missions soutenues par le ministère des Affaires étrangères.

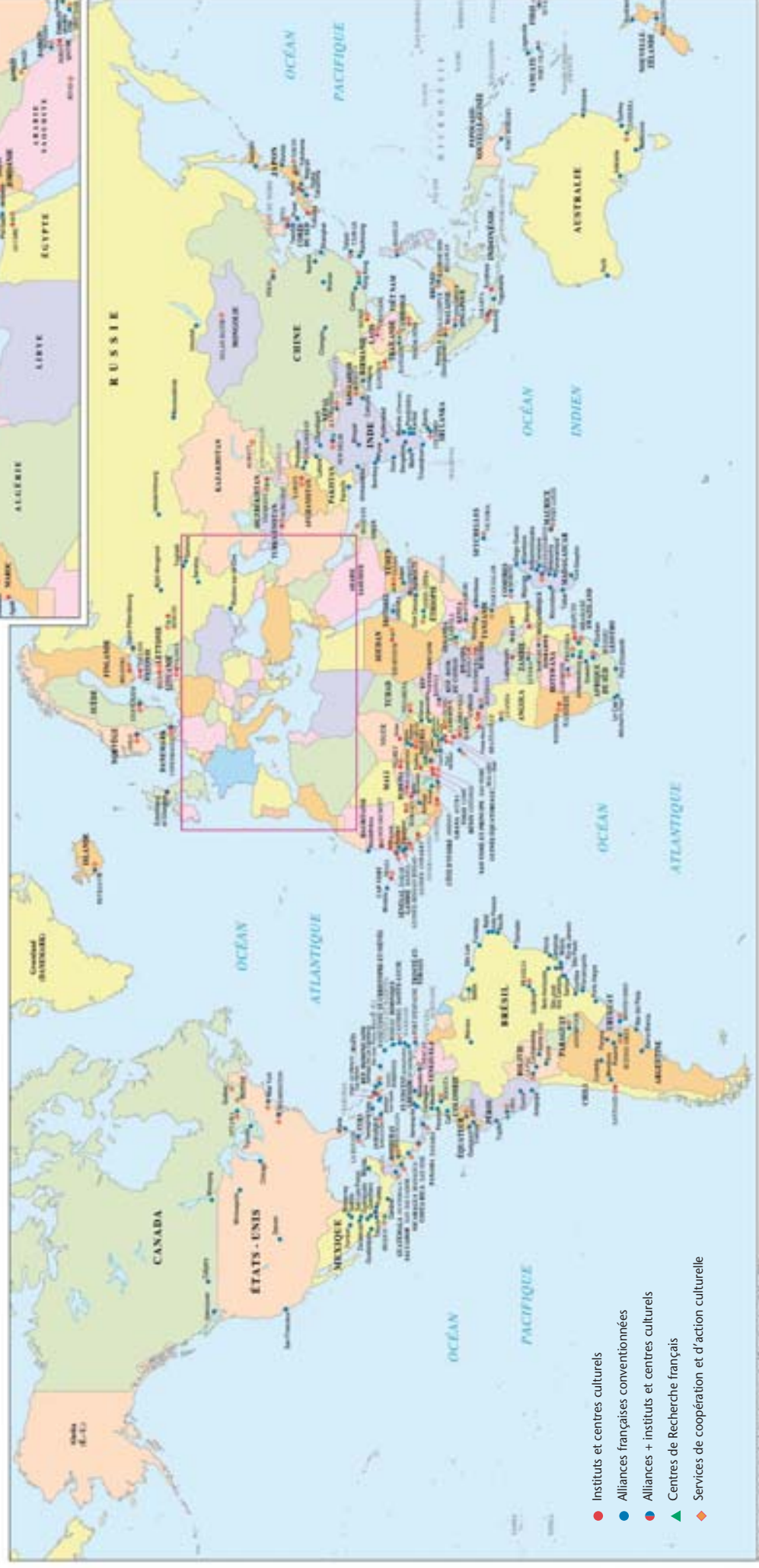
Cette année a été marquée par la sortie en co-édition avec Maisonneuve et Larose de l'ouvrage « Archéologies, 20 ans de recherches françaises dans le monde », préfacé par le Président de la République.

gie à l'ensemble des sciences sociales, en mettant l'accent sur l'étude des sociétés contemporaines.

Ces centres et instituts sont répartis, avec leurs antennes, dans 37 villes du monde. Ils ont accumulé, dans les différents pays où ils sont installés, des sommes documentaires et un patrimoine intellectuel considérables. L'ensemble de ces données et la mobilisation de chercheurs sur le terrain permettent de mieux connaître et mieux comprendre les évolutions des sociétés en mutation. Leur personnel compte environ 250 chercheurs auxquels s'ajoutent des personnels locaux.

Lieux d'élaboration de savoirs, de formation, de rencontres entre chercheurs français et étrangers, les centres sont aussi des outils au service d'une coopération fondée sur le dialogue et la meilleure connaissance de l'autre. L'Institut français d'Études Arabes de Damas, l'Institut français d'Études Andines, l'Institut français d'Archéologie du Proche Orient, l'Institut français d'Études Anatoliennes, l'Institut français de Pondichéry, la Mission Historique franco-allemande de Goettingen sont reconnus sur le plan international et ont participé à la formation de générations de chercheurs français, spécialistes des mondes Arabes, Américains ou Asiatiques. Les travaux qui y ont été menés constituent des sommes irremplaçables pour la compréhension des civilisations et des pays où ces centres sont implantés. Nos centres (et notamment ceux de la dernière génération dont les champs de recherche concernent les périodes les plus contemporaines) doivent aussi contribuer à mieux comprendre un monde en mutation profonde et rapide. ■

Le réseau français de coopération et d'action culturelle à l'étranger





Ministère des Affaires étrangères

DgCiD

244, boulevard Saint-Germain • 75303 Paris 07 SP

Téléphone standard : 33 [0] 1 43 17 90 00

Cette publication a été placée sous la direction de

Jean-Marc Berthon,

Patricia Manceau et Bernard Humbaire

ÉQUIPE DE RÉDACTION

Jean-Marc Berthon, Bernard Humbaire

RECHERCHE ICONOGRAPHIQUE

Fabien Mérillon, Béatrice Goguet

CONCEPTION | RÉALISATION | IMPRESSION

Bleu T

REMERCIEMENTS

Cette publication a été réalisée grâce au concours de nombreux agents du ministère des Affaires étrangères et d'organismes partenaires.

Juillet 2005

N° ISBN : 2-11-095635-6



Pour affronter les défis que nous adresse la vie internationale, une diplomatie élargie est nécessaire. Cette diplomatie doit associer les sociétés – en particulier les mondes de l'éducation et de la recherche, de la culture et de la communication, de l'administration, de la santé, de la justice – à la coopération établie entre gouvernements.

La *Direction générale de la Coopération internationale et du Développement* du ministère des Affaires étrangères est, pour les autorités françaises, l'instrument privilégié de cette diplomatie élargie.

Ce document présente les trois grandes priorités autour desquelles cette direction générale est chargée de mobiliser la société française :

- face au défi des inégalités économiques, elle propose de renforcer l'aide au développement de la France ;
- dans un espace mondial travaillé par des clivages culturels en même temps que par des risques d'uniformisation, elle fait valoir la nécessité d'une meilleure prise en compte de la diversité culturelle et d'un engagement plus résolu vers le respect des droits universels ;
- face au défi que représente le développement de la société mondiale de la connaissance, elle propose d'améliorer l'attractivité du territoire français pour les étudiants et les chercheurs étrangers.

Direction générale
de la Coopération internationale
et du Développement

DgCiD

Ministère des Affaires étrangères

Direction générale de la Coopération
internationale et du Développement

244, boulevard Saint-Germain
75303 Paris 07 SP

Téléphone standard : + 33 [0] 1 43 17 90 00

www.diplomatie.gouv.fr

cooperation.dgcid@diplomatie.gouv.fr